



Comité de bassin

Séance plénière

5 juillet 2018

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	5
3. Liste de présence	42

Comité de bassin

Séance plénière

5 juillet 2018

Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin
Séance plénière
Jeudi 5 juillet 2018

(à partir de 9h30, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

Cet ordre du jour est susceptible d'être adapté en fonction de l'agenda du Ministre

Intervention de Monsieur Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Echanges sur les assises de l'eau 2018.

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

FINANCES ET PROGRAMMATION

1. Elaboration du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et méthode de travail
 - Compte-rendu de la commission Communication et action internationale réunie le 15 mai 2018 (volet communication)
 - Compte-rendu de la commission Finances et programmation réunie le 7 juin 2018

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

PLANIFICATION

2. Projet de Sage Layon-Aubance-Louet
 - Compte-rendu de la commission Planification du 5 juin 2018
3. Sdage 2022-2027 : questions importantes
 - Compte-rendu de la commission Planification du 5 juin 2018
4. Adaptation au changement climatique : charte d'engagement des acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne
 - Compte-rendu de la commission Planification du 5 juin 2018

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

5. Tableau de bord du Sdage
 - Compte-rendu de la commission Planification du 5 juin 2018

INONDATIONS

6. Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)
- Compte-rendu de la commission Inondations-plan Loire du 21 juin 2018
 - PAPI d'intention de l'agglomération riomoise (Puy-de-Dôme)
 - PAPI d'intention de l'Authion (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire)
 - PAPI d'intention de Nantes métropole (Loire-Atlantique)

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

SEQUENCE INTERNATIONALE

7. Compte rendu de la commission Communication et action internationale réunie le 15 mai 2018 et bilan de l'activité internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (volet international)
- Intervention de Monsieur Pelicot, président de la commission Communication et action internationale
8. Intervention de Monsieur Bounmy PHOUTTHAVONG, vice-ministre du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Laos

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Président :

Mes chers amis, je vous propose de démarrer nos travaux. Je vous remercie de votre présence. Je salue M. Lecornu, notre ministre en charge des questions de l'eau, d'avoir pris le temps de venir rencontrer le comité de bassin Loire-Bretagne. Je considère cela comme un témoignage d'une très grande écoute vis-à-vis de notre comité et de ce qu'il représente.

M. le maire, je vous dis toute la satisfaction de l'agence de l'eau d'être à Orléans qui est un lieu d'activité et d'accueil. Il s'agit en quelque sorte d'une reconnaissance pour la ville d'avoir le siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ici. Nous y sommes toujours très bien accueillis. M. le maire, je vous en remercie.

Je tenais aussi à remercier M. Falcone, préfet coordonnateur de bassin, M. Chassande, directeur de la DREAL et M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau. Je veux saluer, à travers vous M. le directeur, toute l'équipe et tous les salariés de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que les parlementaires et tous nos collègues ici présents. Je passe la parole à M. le maire d'Orléans.

[Applaudissements]

M. CARRÉ :

Pour continuer le mot d'accueil, je remercie M. le Ministre d'avoir accepté l'invitation de présider cette réunion du comité de bassin.

M. le préfet, mesdames les parlementaires, mesdames et messieurs les élus, tous les directeurs de l'administration ici présents et vous tous, chers amis, nous sommes effectivement très fiers d'accueillir le siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Pour Orléans, l'eau a toujours été un sujet majeur. J'observe depuis une dizaine d'années une prise de conscience au gré des différentes politiques que nous avons menées, qui sont assez segmentées à travers l'eau potable, l'assainissement, les risques majeurs, les questions environnementales qui n'ont pas cessé de progresser jusqu'aux annonces faites hier par le ministre d'Etat Nicolas Hulot de nouveaux plans relatifs à la biodiversité. Globalement, toutes ces questions se sont agrégées.

Aujourd'hui, la question de l'eau potable est toujours associée au sujet du grand cycle de l'eau. Il n'y a pas de prise de conscience d'une eau potable durable pour nos concitoyens si nous n'intervenons pas sur l'ensemble de l'écosystème, ce qui nous permet, quand nous ouvrons notre robinet, de ne pas être inquiétés par la qualité de l'eau dont nous allons bénéficier. Pour nos concitoyens, pour le maire que je suis, c'est un avantage de premier ordre. Je discute avec un certain nombre de Villes dans le monde en Chine, en Europe centrale où la question est toujours patente, y compris dans des pays aussi développés que les Etats-Unis. Ils ne peuvent pas avoir la même sécurité que celle que nous pouvons offrir à nos concitoyens.

Aujourd'hui, un grand nombre de politiques que nous menons sont vues sous un angle global. Par exemple, la protection des zones de captage est une politique de long terme que nous menons depuis une vingtaine d'années. Elle nous amène à avoir une qualité de l'eau à la base qui est déjà bien meilleure qu'il y a quinze ans. Tout cela se fait dans le temps. Toutes ces questions sont actuellement vues de façon globale.

Ainsi, nous sommes très attachés au comité de bassin. Qui dit vision globale, dit des logiques de territoire qui dépassent la mosaïque des bassins de vie du champ des collectivités territoriales françaises. Cela veut dire aussi des instances de dialogue qui permettent de partager entre techniciens mais aussi entre citoyens, entre institutionnels et avec l'Etat qui est le garant de la bonne cohérence de l'ensemble parce que l'eau est un bien commun.

La façon dont le comité de bassin est piloté constitue une chance pour nous tous, M. le président. Je sais que vous laissez une grande parole à tous les acteurs de façon à ce que chacun amène sa pierre à l'édifice et fasse en sorte qu'à la fin, nous ayons des stratégies consensuelles et qui dépassent toutes les guerres de chapelle qui font qu'à la sortie, il n'y a pas de cohérence territoriale. Or, sans cette cohérence territoriale, nous ne pouvons pas construire une politique de gestion de l'eau efficace.

D'autre part, les questions financières sont toujours prégnantes dans l'exercice des politiques publiques, surtout dans ces temps – je n'aime pas parler de rigueur ou de rationnement – où nous devons réfléchir ensemble à identifier le bon quantum qui va dans une politique donnée au regard du contexte actuel en termes de transition énergétique, de transition numérique, de différents appuis, de mutation des sociétés et de nos concitoyens qui n'ont pas les mêmes usages que ceux que pouvait avoir une génération précédente par exemple. Si nous faisons une analyse exhaustive de l'ensemble du cycle de l'eau, cela représente des sommes considérables.

Quand on regarde l'évolution des poids des politiques publiques en France au cours de ces dix ou quinze dernières années, le sujet de l'eau est un des postes qui ont progressé le plus fortement. Ainsi, nous devons voir comment nous pouvons être encore plus ambitieux dans nos politiques. La GEMAPI arrive pour les collectivités. Cela fait aussi partie des grands sujets. Il s'agit aujourd'hui de faire en sorte que toutes ces sommes puissent être agrégées au service des politiques publiques.

C'est un chantier important. Cela devrait être le préalable à toute saisine par les logiques strictement budgétaires de l'Etat qui souvent regardent le stock d'encours de trésorerie et qui y voient quelques réserves à rapatrier dans toute une série de domaines. Ce n'est pas nouveau. Cela a commencé depuis la crise de 2009-2010 avec les chambres de commerce et un certain nombre de points. Là où il y avait des réserves, l'Etat se servait. Avant de faire cela, il faudrait avoir une vision globale de l'ensemble des financements pour savoir si ces sommes permettent de servir l'ambition – ce n'est pas certain – que nous nous sommes fixée collectivement, Etat et collectivités, parce que c'est ce qui concerne le citoyen. Or, il s'agit d'un enjeu absolument majeur. Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite un très bon comité de bassin.

[Applaudissements]

M. le Président :

M. le Ministre, M. le préfet, M. le maire, mesdames et messieurs, chers collègues. M. le Ministre, je n'ai pas bien dormi cette nuit, je me suis demandé ce que vous pourriez bien nous dire ce matin. J'ai fait le pari de ne pas écrire mon propos et de vous parler un peu avec le cœur du bassin.

D'abord, je vous dis mes remerciements, au nom de tous mes collègues ici présents. Vous avez en face de vous une assemblée très particulière parce que le comité de bassin est la seule assemblée en France qui fait de la démocratie participative et organisée de l'eau. Vous avez des élus, des associations, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des pêcheurs qui discutent d'un sujet commun qu'est l'eau. Cela se passe à Orléans parce que nous sommes organisés autour du bassin Loire-Bretagne.

Nous sommes très heureux d'être dans cette organisation assez originale et assez exceptionnelle. Ce modèle français de l'eau, qui est né de la loi sur l'eau de 1964, est une référence au niveau international, une référence qu'il faut faire vivre.

Je pense que nous, les élus, nous sommes un peu endormis ces dernières années en oubliant la responsabilité que nous avons dans cette instance. Toutefois, je vous fais la promesse, M. le Ministre, que si vous saviez sauvegarder les comités de bassin et les agences de l'eau, nous serons au rendez-vous parce que le sujet est majeur. Il n'y aurait pas de développement économique, pas d'aménagement du territoire, pas de bien-être pour nos populations si nous n'avions pas un profond respect de la problématique de l'eau. L'eau est un enjeu majeur. Je veux que nous soyons à la hauteur du défi.

Nicolas Hulot avait beaucoup œuvré pour la COP 21, les fameux accords de Paris. Je vous rappelle l'ambition : contenir à 2 °C l'augmentation de la température en 2100. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Nous en sommes à 4 à 5 °C en 2100 d'après les résultats de la COP 23 à Bonn. L'urgence climatique est majeure, incontournable. La question de l'eau, dans tout cela, est essentielle.

Sans eau, il n'y a pas de développement. Les territoires qui se développeront ici en France et dans le monde, ce sont des territoires qui auront de l'eau en quantité et en qualité. Ce sera avant tout de l'eau brute. Ensuite, on peut tout faire avec. On voit bien l'interdépendance entre les territoires. Je tombais sur un reportage il y a deux jours sur le lien entre l'Ethiopie et l'Egypte, avec ce fameux barrage que les Ethiopiens vont créer et qui risque d'avoir des conséquences extraordinaires sur les agriculteurs égyptiens. M. le Ministre, nous allons vivre ici les mêmes sujets.

J'ai pris la présidence du comité de bassin il y a quelques mois. Je suis Breton et suis marqué par trente ans de reconquête de la qualité de l'eau. Nous allons fêter les 30 ans de Bretagne Eau Pure, grâce aux agences de l'eau d'ailleurs. La Bretagne, au moment où je vous parle, est en train de sortir des contentieux européens sur la qualité (nitrate, pesticides, algues vertes...). Je ne vous dis pas ce que nous avons dû endurer. C'est même l'image de notre région qui en a été marquée durablement. Nous n'étions pas loin de la « guerre civile » en Bretagne sur le sujet, avec de la stigmatisation et de la tension sociale autour d'un bien commun qui est l'eau.

J'ai fait le tour. Je suis allé à Poutès notamment, là-haut en Haute-Loire. Je ne suis pas encore allé aux sources mais je vais y arriver. Je suis allé à Blois. Je suis allé à Vichy. J'ai vu ce fleuve extraordinaire qu'est la Loire. J'ai vu des choses extraordinaires. Ce qui m'a profondément marqué, c'est l'état du saumon capturé à Vichy. Le saumon est un poisson extraordinaire, capable de faire 900 kilomètres pour remonter une rivière. Il y a des saumons qui remontent la Loire et l'Allier. Il faut voir dans quel état ils arrivent mais ils y arrivent.

J'ai regardé et écouté avec attention une vidéo réunissant Nicolas Hulot et le Premier ministre sur l'irréversibilité. Nous n'en sommes pas loin. Nous avons ici des acteurs mobilisés autour de la question de l'eau. Ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est une question de cohérence des politiques publiques, de transversalité, de mutualisation et de solidarité entre l'amont et l'aval, la ville et la campagne. Un grand nombre de collègues ici ont beaucoup travaillé le sujet. MM. Gérauld et Albert ont fait un travail exceptionnel pour la préparation du 11^e programme. Nous connaissons les contraintes financières exceptionnelles pour essayer de rentrer dans les cases, comme on dit.

Je ne voudrais pas que les assises de l'eau ne soient qu'une affaire de tuyaux. C'est beaucoup plus grave, beaucoup plus important que cela. Les associations qui ont été nos sentinelles, nos alertes nous interpellaient sur tous ces sujets à travers des messages parfois percutants. Elles avaient raison ; préserver l'eau et la biodiversité, c'est d'abord se respecter, respecter les autres, respecter les générations futures. C'est le sujet des assises et pas autre chose.

M. le Ministre, j'aurais pu vous parler du plafond mordant mais je m'abstiens. J'ai plutôt envie de vous parler de solidarité entre l'amont et l'aval. J'ai envie de vous dire que le bassin à qui vous rendez visite aujourd'hui, c'est le plus grand de France. C'est celui qui a les redevances les plus faibles. C'est celui qui exprime le mieux la solidarité entre l'urbain et le rural. C'est le plus grand fleuve de France. Je peux vous dire que tous les collègues qui sont dans cette salle sont mobilisés. Nous avons voté notre plan d'adaptation au changement climatique. Nous voulons aller encore plus loin. Certes, il existe des tensions entre nous ; nous ne sommes pas toujours d'accord. Toutefois, nous dégageons des consensus. C'est la force du comité de bassin.

Nous avons lancé une motion pour vous interpeller sur le 11^e programme de l'agence de l'eau. Ecoutez-nous. Nous avons beaucoup de choses à vous dire, beaucoup de choses à exprimer. C'est la France qui parle ; la France de tous les terroirs qui vous dit : M. le Ministre, ce n'est pas qu'une affaire d'argent, quoique nous en ayons besoin quand même un petit peu. En tout cas, merci d'être venu à notre rencontre.

[Applaudissements]

M. LECORNU :

Je n'ai pas rédigé de discours non plus. J'ai pris quelques notes ces derniers jours sur les différents échanges que j'ai pu avoir sur les questions de l'eau. Je vais vous parler en tant que membre du gouvernement en charge de ces questions même si mon cœur de métier initial, c'est plutôt l'énergie, avec des sujets assez simples comme Fessenheim ou Bure. Il m'est arrivé d'aller dans l'ouest à Notre-Dame-des-Landes. Aujourd'hui, je me sens davantage chez moi. J'ai été maire. Je suis actuellement adjoint au maire. J'ai été président de département. Je suis élu communautaire. J'ai été amené à aborder ces questions en tant qu' élu local. Aussi, je me sens plutôt à l'aise dans un comité de bassin. Cela nous permet de nous retrouver.

Je salue les parlementaires à mon tour, Mme la députée Auconie. J'ai cru voir M. Pointereau arriver à l'instant. Je salue l'ensemble des élus régionaux, départementaux, communaux et intercommunaux, les services déconcentrés de l'Etat, notre préfet de région, les administrations des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire, puis l'ensemble des personnes ici présentes.

Je suis d'accord avec vous, M. le président. La question de l'eau, nous devons l'aborder de la manière la plus universelle et la plus globale possible. D'ailleurs, cela tombe bien parce qu'ainsi, il y en a pour tout le monde. A ceux qui s'intéressent au volet économique, il s'agit d'économie. A ceux qui s'intéressent au volet écologique ou à la biodiversité, il s'agit d'écologie et de biodiversité. A ceux qui s'intéressent à la gouvernance et aux compétences, le « qui fait quoi », il y a de la science administrative. A ceux qui s'intéressent au volet juridique et réglementaire, il n'en manque pas, il y a de la matière juridique et réglementaire.

C'est une question profondément transversale et surtout profondément décentralisée. D'ailleurs, c'est bien l'état d'esprit du président de la République lorsqu'il m'a confié ces assises de l'eau, sous couvert de Nicolas Hulot, ministre d'Etat. C'est de se dire : au fond, il n'y a pas plus belle compétence que nous ayons décentralisée ces dernières années au bloc local que cette compétence de l'eau.

Pour autant, la complexité de l'exercice de cette compétence nécessite – deuxième mot-clé après « décentralisation » – beaucoup de solidarité et beaucoup d'ingénierie. Mine de rien, M. le préfet de région, il y a toujours une présence de l'Etat même si nous sommes sur une compétence décentralisée. C'est probablement une des rares compétences, de toutes celles qui ont été décentralisées, sur lesquelles nous avons ce modèle aussi curieux et aussi singulier de relation entre les collectivités territoriales, les agences de l'eau, toute la gouvernance de l'eau, le monde consulaire, le monde agricole et les différentes autorités de l'Etat.

C'est une particularité que vous connaissez bien ici dans un comité de bassin où nous avons un modèle assez singulier et assez français dans lequel de la fiscalité d'Etat est déléguée à toute une famille de décideurs locaux. C'est un modèle précieux auquel nous croyons. Les assises de l'eau, en aucun cas, ne sauraient être une manière de détricoter ce qui a été fait ou de remettre en cause un modèle qui a été éprouvé, un modèle français dont nous sommes assez fiers.

En même temps – ce n'est pas le membre du gouvernement qui le dit mais plutôt l'ancien maire –, c'est un modèle qui doit aussi se remettre à niveau des exigences de proximité de toute une nouvelle génération d'acteurs. Il n'y a pas les élus de l'eau « sachants » d'un côté et les élus « non sachants » de l'autre qui n'auraient rien à faire et rien à voir avec tout cela.

Je le dis parce que dans ma vie de maire, je me suis retrouvé dans des situations où l'agence de l'eau, et même le comité de bassin, était un sujet très éloigné de moi. Globalement, je me rappelle des taux d'intervention, de la manière dont on hiérarchisait des outils d'aide financière sur ma communauté d'agglomération, pourquoi un pourcentage plutôt qu'un autre, pourquoi un « oui » ici et plutôt un « non » à un autre endroit. Mes propos ne sont pas une critique. Je découvrais justement un monde de l'eau géré par des règles qui m'avaient l'air compliquées et sur lesquelles moi, maire d'une ville de 25.000 habitants, je ne suis pas en capacité de comprendre quelque chose.

Ensuite, je suis devenu membre du gouvernement au moment le plus « éclatant » puisqu'il s'agissait de régler cette affaire de plafond mordant. On m'a dit : « Attention, M. le Ministre, vous n'y comprendrez rien, c'est véritablement quelque chose de très local ». Ainsi, quand je suis maire, c'est quelque chose qui me semble très loin au-dessus. Puis, quand j'arrive au gouvernement, c'est quelque chose qui serait très loin en dessous. En fait, cela m'a plutôt rassuré.

Cela veut dire que nous avons bien, non pas des corps mais des structures intermédiaires qui jouent ce rôle de médiation entre une organisation assez centrale et une organisation assez locale. Il a été indiqué qu'il se peut que nous nous soyons tout simplement endormis ces dernières années. Je pense que notre propos sur les assises pourrait démarrer par là. Ce n'est pas le modèle qui est à réinterroger. Nous avons de l'affection et de l'intérêt pour ce modèle. Néanmoins, celles et ceux qui ont des responsabilités dans ce secteur doivent sans cesse se réinventer et régénérer leurs idées et leurs énergies. Sinon, à un moment donné, ce serait tout le modèle qui pourrait être remis en cause.

Les assises de l'eau sont une commande du chef de l'Etat. Le président de la République a compris au Congrès des maires qu'il existe une problématique autour de l'eau, qui n'a été évoquée que très partiellement dans le cadre des débats parlementaires et qui porte sur un besoin de relancer l'investissement, un besoin d'aider les collectivités territoriales qui parfois se trouvent dans une situation complexe par rapport à l'eau, faisant intervenir un grand nombre d'acteurs très différents (scientifiques, entrepreneuriaux, publics, privés, etc.). Ainsi, remettons tout le monde autour de la table et redéfinissons, en même temps que votre travail sur le 11^e programme, les

grandes attentes et les grands objectifs pour l'eau pour les années à venir. Il était utile de se poser ces questions dès le début du quinquennat et ne pas les repousser à plus tard.

Nous avons commencé par une consultation que j'ai souhaitée directe, c'est-à-dire directement auprès de tous les élus de France concernés par la question de l'eau. Je tiens déjà à démarrer par des remerciements. Ce qui correspond à vos ensembles régionaux épousant les contours du comité de bassin a particulièrement été mobilisé dans la réponse à cette enquête. Pratiquement 2 500 réponses directes ont été enregistrées à l'échelle du pays, ce qui est tout à fait encourageant pour une consultation assez fine et assez technique, dont vous connaissez déjà au fond les résultats.

Ainsi, 64 % des élus attendent de l'accompagnement de l'Etat tout en revendiquant que cette compétence soit profondément décentralisée. A aucun moment, on n'explique qu'il faudrait que le champ des compétences évolue, sauf dans la famille « communes et intercommunalités » mais en l'occurrence, les parlementaires, députés et sénateurs, se sont emparés du débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

64 % réclament de la simplification. Ils en réclament à tout le monde, autant à l'Etat qu'aux autorités qui gèrent l'eau, aux agences de l'eau, etc. Il y a un besoin assez écrasant de simplification dans tous les domaines.

42 % assument ou confessent leur méconnaissance quasi-totale, sinon partielle, de leur réseau en eau claire comme en assainissement. Ils le disent avec beaucoup de précision et beaucoup de force. Ils ont un patrimoine, une situation sanitaire, économique ou financière dont ils ne sont pas capables de dresser des éléments de connaissance. Ce chiffre est d'ailleurs complètement corroboré par nos propres études qui rapportent un manque de connaissance sur 50 % des services d'eau et 40 % des services d'assainissement. C'était le premier axe de ces assises. Comment allons-nous faire des assises de l'eau, et même avancer sur un 11^e programme, si nous ne sommes pas capables de travailler davantage sur la connaissance des réseaux ?

Ainsi, dans le cadre des assises, trois groupes de travail se sont réunis avec un comité de pilotage. Votre président de comité de bassin d'ailleurs s'était particulièrement investi. C'est pour cela que je me retrouve devant vous aujourd'hui. Son investissement a été total. Il l'a fait avec beaucoup de précision et beaucoup de rigueur. Je tiens vraiment à remercier M. Burlot pour cela.

Un groupe de travail a porté sur la connaissance des réseaux et du patrimoine. Nous aurons une annonce à faire le 17 juillet prochain sur le sujet. Au fond, quand vous n'avez pas fait votre prise de sang et que l'on ne vous a toujours pas dit que vous avez le diabète, il y a peu de chance que vous commenciez votre régime et que vous preniez vos médicaments. Le début du chemin de la rédemption et de la guérison, c'est d'avoir fait sa prise de sang. En général, si vous avez un mauvais résultat, vous savez qu'il faut faire des efforts. En plus, cela vous permet de quantifier lesdits efforts, puis de savoir exactement ce qu'il faut faire pour arriver à redevenir en bonne santé. Le diagnostic va être absolument fondamental. C'est le mot-clé. Il est évident que les agences de l'eau et les comités de bassin vont avoir un rôle important à jouer.

Le deuxième groupe de travail concerne l'ingénierie technique. Vous disiez, M. le président, que ce n'est pas qu'une affaire d'argent. En effet, un grand nombre de travaux ont parfois été bloqués, mis en échec, retardés uniquement par déficit d'ingénierie technique et encore plus en milieu rural. Certains travaux sont simples, plutôt répétitifs et assez conventionnels. Or, il suffit parfois de peu pour que des travaux deviennent particulièrement compliqués. Notre capacité à proposer des choses nouvelles en la matière va être fondamentale. C'est aussi sur cet aspect de l'ingénierie technique pour le milieu rural que nous allons retrouver et redonner des lettres de noblesse singulières aux agences de l'eau. Dans les jours qui viennent, nous ferons un certain nombre de propositions sur notre capacité à revoir la commande publique pour répondre aux besoins de simplification. Il y aura un certain nombre de mesures pour permettre des solutions de bureau d'études clé en main. En l'occurrence, il est inutile d'opposer le privé et le public. Nous pouvons très bien avoir une convergence de tous ces outils.

Le dernier groupe de travail porte sur l'ingénierie financière, j'y reviendrai dans un instant.

Nous avons également travaillé sur du ciblage. En clair, la situation d'une petite commune en Bretagne ne peut pas être abordée de la même manière qu'à Orléans. C'est une évidence que tous les territoires, dans leur géographie et leur gouvernance, ne se valent pas. L'une des premières pistes que je mets sur la table pour que nous soyons très opérationnels dans notre manière d'aborder les questions de l'eau, notamment en termes d'investissement pour les années

à venir, c'est notre capacité à faire du ciblage. La première cible, ce sont les communes rurales qui découvrent un mur d'investissement absolument colossal dans les années qui viennent. Il y a plusieurs raisons à cela.

Les réseaux d'eau sont parfois très anciens. Ce n'est pas qu'un problème de tuyaux, avez-vous dit. Cependant, pour celles et ceux qui doivent gérer ces tuyaux, cela va être un sacré problème. Nous parlions tout à l'heure de l'eau comme étant une thématique écologique, économique, scientifique, etc. Cela peut vite devenir une question très politique. A l'heure où les intercommunalités sont toutes fraîches de la loi NOTRe, un mur d'investissement avec des difficultés financières pourrait amputer toute ou partie des marges de manœuvre sur des budgets principaux et des budgets annexes pour l'intégralité du prochain mandat municipal, tout cela sur fond d'élections municipales en 2020 et d'élections départementales et régionales en 2021. Je ne vous fais pas de dessin, cette question du tuyau, pour le bloc rural, va occuper un certain nombre de nos collègues dans des conseils communautaires ou dans des conseils syndicaux dans les semaines, dans les mois et dans les années qui viennent. Il faut savoir la traiter. Nous allons le faire.

Il s'agit également de développer des outils pour les décrocheurs, dont il existe deux types. Il y a ceux qui ont un patrimoine en mauvais état parce que fondamentalement, c'est un héritage et qu'ils n'y peuvent rien. Ils font leur maximum mais les difficultés locales font qu'ils ne s'en sortent pas. Puis, vous avez des gens qui s'en moquent de l'eau. Il existe des élus qui n'ont jamais jugé l'investissement sur l'eau, petit cycle et grand cycle, comme étant quelque chose de prioritaire. Ils renvoient les travaux aux successeurs alors qu'ils ont vu les niveaux de rendement diminuer, les situations se dégrader dans les stations d'épuration. Ils n'ont pas forcément fait ce qu'il fallait faire sur les projets de biodiversité. Ils créent donc de la dette cachée. Fondamentalement un jour, quelqu'un devra payer l'addition. Fondamentalement un jour, des travaux devront se faire.

Ainsi, il faut que nous soyons capables, dans le cadre des programmes qui viennent, d'abord de proposer des outils de rattrapage et de rédemption à tout le monde. Puis, il faudra que l'on se dise deux ou trois vérités à celles et ceux qui seront toujours décrocheurs pour une mauvaise raison. Dans une classe, on ne traite pas de la même manière l'élève qui n'a pas eu ses examens parce qu'il a eu un accident de la vie terrible et celui qui n'a pas travaillé de l'année parce qu'il a préféré rester jouer au babyfoot ou au billard avec ses copains. Cela s'appelle la justice. Il va bien falloir que l'on se parle un peu plus durement que l'on s'est parlé jusqu'à présent. Au bout d'un moment, le principe de l'eau paie l'eau, il faut bien que quelqu'un paie. Tous les présidents de comité de bassin adhèrent à ce principe en disant qu'il y a un effort de remise à niveau à faire, faisons-le.

L'exemple concret, c'est sur l'assainissement. La directive dite ERU fixe et pointe encore plusieurs dizaines de sites sur lesquels les travaux doivent être faits pour des mises en conformité en urgence. Dans ces territoires, commençons à cibler avec beaucoup plus de précisions encore nos outils d'intervention. Je sais qu'ici, vous le faites déjà en partie mais il faut que nous puissions le systématiser.

A propos des grandes villes, je suis très attaché à la solidarité urbain/rural. Je crois que personne ne veut remettre cela en cause. Cependant, il ne faut pas non plus que l'urbain disparaisse complètement des cibles d'intervention. C'est là où les maires de grandes villes, les présidents de grandes communautés d'agglomération ou de métropoles ainsi que les élus régionaux auront un rôle majeur à jouer collectivement sur l'innovation. Je ne dis pas que l'on ne peut pas faire de l'innovation en milieu rural. Ce n'est pas vrai. Il y a de l'innovation en milieu rural. En même temps, c'est plus facile de trouver un modèle économique pour financer l'innovation en zone dense et en zone urbaine qu'en milieu rural. Typiquement, je pose sur la table la question des eaux de pluie qui ont fait l'objet d'un grand nombre de commentaires pendant les assises. Il faudra également travailler avec les entreprises privées pour arriver à avancer sur le sujet.

Justement, nous avons fait part d'une attente vis-à-vis des différents acteurs. A la faveur de ces assises, nous avons demandé pour la première fois aux entreprises, notamment les grandes entreprises du milieu, de se structurer à travers une filière. Antoine Frérot, PDG de Veolia, a pris la présidence de cette filière. Certes, ici ce n'est pas très original parce que vous avez un certain nombre de clusters autour de l'eau ainsi que des acteurs qui font des choses assez formidables. En revanche, ce n'est pas tout à fait systématique à l'échelle du pays. Il faut que là aussi le milieu privé s'organise au mieux pour que nous soyons capables de faire converger les différents outils d'intervention.

Ensuite, il faut que les banques – et la première d'entre elles, celle de l'Etat qu'est la Caisse des dépôts et consignations – arrivent à développer des outils financiers nouveaux. En tant qu'ancien

maire, je suis étonné que sur l'eau, il n'y ait pas plus de débats sur l'amortissement de la bonne dette. Il s'agit d'investissements sur soixante ans pour transporter une ressource qui va avoir de la valeur, dans le sens où l'eau va être facturée à un moment donné. Par définition, ce sont des investissements qui s'amortissent en bonne gestion alors que beaucoup de nos collègues ne parlent que de subventions. En ce moment, l'argent sur les marchés financiers est accessible. C'est un fait. Néanmoins, nous avons peu de produits financiers, de prêts en quelque sorte, qui sont à la taille de ces investissements sur cinquante ou soixante ans. Je ne fais pas d'annonce prématurée mais nous y travaillons avec la Caisse des dépôts pour être en situation de proposer des choses complètement novatrices en la matière. Cela permettra de boucler les financements.

Concernant les collectivités territoriales, y compris les comités de bassin, continuons et continuez s'il vous plaît, dans le cadre de vos travaux remarquablement menés et dans le cadre de la préparation du 11^e programme, à hiérarchiser les besoins d'investissement. Je compte sur vous pour cela. Le pic d'investissement en matière d'assainissement est plutôt derrière nous. Il faut que cela se traduise très concrètement dans la manière d'écrire nos programmes d'investissement dans les années à venir. C'est un aspect qu'il faut marteler sans démagogie aucune. En effet, l'argent bloqué en autorisation d'engagement ou sur des investissements moins nécessaires, c'est de l'argent que nous ne pourrions pas mettre sur d'autres programmes ou sur d'autres cibles d'investissement. Cela nous ferait prendre du retard. Par conséquent, il faut hiérarchiser.

Les assises sont aussi l'occasion de régler un certain nombre de questions spécifiques. Les plus grosses crises en eau potable, en biodiversité et sur le grand cycle se rencontrent aujourd'hui en outremer. Le plan Eau DOM va venir accélérer un certain nombre de choses.

Il faut également savoir traiter la question des solidarités. C'est la première fois ces cinq ou six dernières années que le nombre d'impayés, en régie comme en DSP, augmente alors que les outils de solidarité des CCAS, des conseils départementaux, etc. sont toujours au rendez-vous pour aider à la facturation pour nos concitoyens les plus fragiles. En l'occurrence, il y a un problème qu'il faut savoir traiter également dans le cadre de la tarification sociale de l'eau. Il ne faut pas mettre cela sur le côté. Cela repose une question de justice. Cela repose également la question du prix de l'eau en général.

J'ai dit à François Baroin, président de l'AMF, qu'il faut que les maires de France, s'ils veulent défendre une bonne gestion de l'eau, assument qu'une eau de qualité avec un assainissement de qualité ait un prix. Lorsque l'on voit un certain nombre de facturations à des prix absolument bas du mètre cube d'eau, il ne faut pas s'étonner que les réseaux soient dans un mauvais état. C'est une compétence décentralisée. Ce n'est pas le ministre qui va expliquer qu'il faut augmenter le prix de l'eau. Je ne demanderai jamais cela. J'appelle juste chaque élu à prendre ses responsabilités d'autorité gestionnaire de cette compétence décentralisée. En tout cas, j'ai su le faire sur mon propre territoire.

L'argent, M. le président, il y en a aura mais moins qu'avant. Au-delà de l'eau, nous sommes tous rattrapés par un autre défi qui est la diminution de la dépense publique et la diminution des prélèvements obligatoires. J'apprécie beaucoup la tonalité et la philosophie de votre propos. En effet, celles et ceux qui réclament sans cesse que l'on puisse augmenter les redevances ou la fiscalité en général, pas que sur l'eau mais sur l'ensemble des politiques publiques de notre pays, ne se rendent pas compte à quel point cela hypothèque profondément la capacité d'agir de celles et ceux qui vont nous succéder.

Je pense néanmoins que nous pouvons faire aussi bien, voire mieux, non pas avec autant mais en faisant différemment. Je vous le dis comme je le pense. La question de la solidarité urbain/rural, je viens de le dire, j'y crois. La question de la solidarité entre les bassins, j'y crois aussi. Je ne peux pas être beaucoup plus clair. Il faut que nous en débattions avec l'ensemble des différents comités de bassin. J'ai réuni tout le monde la semaine dernière. Je l'ai dit une fois, vous avez vu les réactions. Je l'ai dit une deuxième fois, personne n'a dit que j'avais tort. Je commence donc à considérer que c'est un principe que nous allons pouvoir bientôt acter.

Puis, nous avons toujours ce principe d'un plafond à 12,6 Md€. Excusez du peu. C'est une somme sur six ans sur laquelle je souhaite que l'on travaille. Je souhaite aussi que l'on parle davantage de crédit de paiement. Je le dis à dessein dans un comité de bassin dont le budget est plutôt bien exécuté. Bien souvent, on fait beaucoup d'annonces avec des autorisations d'engagement et derrière, en réalité de paiement – c'est-à-dire de vrais crédits de paiement, d'argent vraiment dépensé, l'argent qui permet vraiment d'investir – on est parfois déçu sur certains territoires. Pour le tissu économique local comme pour le maire qui porte un projet, ce qui compte, ce ne sont pas

nos autorisations d'engagement calculées dans tous les sens, ce sont les crédits de paiement réellement versés aux différents territoires. Je souhaite aussi que l'on puisse davantage répartir des crédits de paiement dans les années qui viennent pour évaluer les choses plutôt que sur des autorisations d'engagement.

J'étais un peu long mais je voulais absolument vous apporter des précisions sur tous ces sujets. Vous avez compris qu'ont été séparés de manière complètement virtuelle le petit cycle et le grand cycle dans les assises de l'eau. Nous l'avons fait aussi pour des raisons de pédagogie parce qu'il y a beaucoup d'acteurs dans le monde de l'eau et ce ne sont pas forcément les mêmes qui s'intéressent à ces deux questions.

Je rendrai des conclusions le 17 juillet prochain, avec toute une série de propositions, y compris sur le volet financier, au ministre d'Etat, au Premier ministre et au président de la République. Ce sera fidèle à tout ce que nous nous serions dit pendant des semaines dans le cadre de ces assises de l'eau. Ce sera fidèle à ce que vous vous serez dit ce matin ainsi que dans tous les débats publics que vous avez pu organiser sur le sujet pour vous permettre une seule chose : de rendre prévisibles vos actions et vos politiques publiques. C'est la moindre des choses que le gouvernement vous doit. Cela s'appelle du respect, c'est-à-dire de vous donner de la visibilité et de la prévisibilité. Merci à tous.

M. le Président :

M. le Ministre, merci. Je m'excuse par ailleurs d'avoir été un peu pénible à travers toutes les réunions que nous avons faites ensemble mais c'était mon rôle. M. le Ministre a accepté d'avoir quelques questions. Je vais passer la parole à six personnes. Je vous demande d'être courts, brefs et précis.

Monsieur Laurent GÉRAULT, Conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur le Ministre, d'abord merci d'avoir pris le temps de venir nous présenter votre vision mais surtout de nous avoir permis d'échanger avec vous je pense qu'il faut le souligner.

Je voulais aussi remercier notre président Thierry Burlot d'avoir su organiser cette matinée. Le ministre d'État Nicolas Hulot et vous-même aimez souvent à citer le Grenelle de l'environnement et il est vrai que la méthode a porté ses fruits. Ici vous êtes dans un petit Grenelle de l'eau et des territoires qui se vit au quotidien comme le rappelait à l'instant Thierry. C'est dans cet esprit que je voudrais, au nom des représentants, pouvoir témoigner du travail qui a été fait par les différentes commissions : la commission programme, la commission budget, la commission finances, les différentes commissions thématiques, qui ont conduit à l'élaboration d'un pré-projet de 11^e programme d'intervention que l'on l'adoptera sans doute à l'automne. Il reprend en grande partie les objectifs que vous avez définis. Nous avons voulu un programme plus simple, plus lisible. Nous passerons par exemple de 74 actions aujourd'hui à 42 actions.

Vous évoquiez la question de la solidarité. C'est une des thématiques que nous avons traitées dès le départ dans nos travaux pour le 11^e programme. Nous avons voulu renforcer la solidarité entre les territoires, avec une ambition forte d'intégrer notamment les Zones de Revitalisation Rurale et peut-être aussi le littoral.

Nous avons aussi voulu un programme plus efficace et cela rejoint la question de la contractualisation. Nous l'avons traitée la semaine dernière, notamment la contractualisation avec les différentes collectivités, Régions, Départements, intercommunalités. Il faudra qu'avec les contrats mis en place par l'agence de l'eau, on puisse avoir un effet levier, des objectifs partagés et des plannings partagés, le tout nous permettant d'être plus efficaces au regard de ce que vous avez défini. Nous y travaillons, toutefois, avec deux postulats. Je le rappelle parce que les postulats ne sont pas tous les mêmes dans l'ensemble des agences. Nous avons une contrainte : - 25 %. D'un budget annuel de 400 millions dans le 10^e programme, nous passons à un peu moins de 300 millions. Ces 100 millions de moins, je suis désolé de le rappeler, mais c'est une contrainte que nous gérons dans la préparation de ce 11^e programme et la solution est difficile à trouver.

Et puis une opportunité, si je peux me le permettre, c'est de définir notre propre feuille de route, nos priorités à travers ce 11^e programme. Autrement dit de faire le choix d'assumer pleinement nos responsabilités dans la contrainte dans le cadre que vous avez portée. Je voudrais témoigner, donc au nom de ces trois commissions, que malheureusement aujourd'hui l'équation n'est pas

complètement résolue dans notre comité de bassin, pour la raison que j'ai évoquée. Certains ont des baisses de 0%, ils peuvent rester à budget stable. Nous avons la particularité d'être dans une agence de l'eau où l'impact est non négligeable et nous nous devons aussi de l'intégrer dans la réflexion de la rédaction de ce 11^e programme, avec des risques de contentieux extrêmement forts. Thierry disait combien le contentieux européen avait ciblé la région Bretagne. Moi qui suis élu ligérien je sais le risque important que nous avons et les conséquences que cela peut avoir sur l'économie touristique ligérienne, l'industrie, l'agriculture bien évidemment et l'industrie agroalimentaire.

Donc c'est dans cet esprit que je vous pose la question. Il ne s'agit pas clairement et ça été dit, de vous demander un chèque cadeau, de vous demander un complément, mais de nous faire confiance, de faire confiance aux territoires. J'ai compris ce matin dans vos propos que c'est ce que vous réaffirmez. Faites confiance au comité de bassin pour que nous puissions aboutir à un 11^e programme qui puisse respecter les ambitions qui sont les vôtres et que nous partageons. J'ai compris vous l'avez affirmé ce matin, qu'une des solutions était la solidarité entre les agences. Par exemple, nous avons 28 % du territoire français et 15% des recettes des agences de l'eau. Cela interroge notamment par rapport au grand cycle de l'eau.

Mais il y a aussi une autre proposition que nous souhaiterions faire dans le cadre de cet esprit de Grenelle. C'est la question du « plafond mordant ». Est-ce qu'il ne faudrait pas voir la question du plafond mordant en fonction de critères tels que la qualité des eaux, tels que la densité de la population, tels que le poids des ZRR, voire l'impact sur le budget des décisions qui ont été prises. Faire en sorte que le plafond mordant, et là encore, c'est de notre responsabilité, on le gèrerait, si vous nous laissiez un peu de souplesse pour pouvoir faire en sorte que nous rattrapions une partie de ces 25% et que nous soyons à la hauteur de nos ambitions. Je pense qu'en disant cela, je suis très largement porteur de ce que j'ai pu entendre dans les différentes réunions depuis maintenant un an que nous travaillons à ce 11^e programme.

Merci monsieur le Ministre de ce discours.

Monsieur Philippe ALBERT, maire de Vausseroux (Deux-Sèvres)

Je veux simplement me présenter en disant que je suis président de syndicat d'eau depuis bientôt 15 ans et je connais bien cette institution que ce soit en tant que distributeur ou en tant que producteur. J'entends quand vous dites réinventer les idées, trouver des nouvelles idées dans ce que l'on peut concevoir du 11^e programme.

Je disais, notamment, récemment, que changer des canalisations pour changer des canalisations c'est comme de dire, à un moment donné « vous êtes malade, les antibiotiques, c'est pas systématique ». J'en veux pour preuve de ce qui a été fait et du programme SESAME qui a été fait sur le département des Deux-Sèvres, des PGSE qui ont été lancés, notamment de l'amélioration des réseaux qui a été faite à partir de cela. Je pense que l'on peut faire un meilleur outil financier en ayant une connaissance du réseau. Vous avez rappelé, que 42 % des institutions et collectivités ne connaissent pas leurs réseaux, donc c'est un premier point.

Selon moi, si on peut prolonger de 20 ans les réseaux c'est déjà un bon outil financier. C'est déjà un moyen d'arriver à nos fins. Je pense que sur cette agence Loire-Bretagne, on pourra augmenter de 5 à 10 points nos réseaux en ayant ces éléments-là. Dans le document de cadrage des aides du 11^e programme, ce sont des choses à prévaloir. Vous l'avez dit notamment sur des prix d'eau qui vont de 0,70 à plus de 3 €/m³. À un moment donné, on doit avoir des prix de l'eau compétents pour le renouvellement de canalisations. Le meilleur exemple que vous avez donné pour moi, c'est vraiment de dire « il faut que les banques soient à la hauteur de l'investissement que l'on veut faire sur les collectivités ».

Il y a des collectivités qui sont prêtes à faire des renouvellements. Le renouvellement d'un réseau c'est pratiquement cent ans. On doit pouvoir faire des prêts à cette hauteur-là. Je pense que l'on peut y arriver mais ce n'est pas l'agence de l'eau elle-même qui va fournir les fonds.

Ensuite je voudrais juste parler d'assainissement. Vous nous dites le pic sur l'assainissement collectif est passé. Je crains monsieur le Ministre qu'il ne soit pas forcément passé. Il est peut-être passé sur la partie des stations mais pas forcément passé sur la partie des réseaux. Sur des réseaux d'assainissement qui sont très anciens avec des canalisations qui sont parfois des buses

ciment ou des buses en amiante-ciment, on a vraiment besoin de réseaux. C'est cela qui peut nous permettre aussi de poursuivre les objectifs du Sdage et de la DCE que nous avons tous.

Madame Cécile GALLIEN, maire de Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire)

Monsieur le Ministre, bonjour, merci de votre présence.

Nous sommes tous ici des militants de l'eau, je vais le dire comme ça, pour nous et pour les générations qui viendront. On met 4h30 que l'on soit des Côtes-d'Armor ou du Massif Central pour se rendre à Orléans. Autant vous dire que ce bassin est immense, 155 000 km², le fleuve magnifique de la Loire, 135 000 km de cours d'eau, il faut le redire, et 50% du territoire en ZRR, ce qui est loin d'être le cas d'un certain nombre d'agences de l'eau en France. Cela veut dire que nous n'avons pas beaucoup d'argent, notre or c'est l'eau, aujourd'hui et pour demain. En tout cas, c'est comme ça que nous le voyons.

Nous avons travaillé avec Laurent, avec Philippe, avec Thierry, avec tous les membres ici présents, nous avons difficilement élaboré un 11e programme avec 25% de crédits en moins, ce qui est très difficile pour nous. Il faut quand même le dire et le redire. Nous avons bien évidemment besoin de cet argent, que l'eau paie l'eau. Même si nous avons construit un programme solidaire entre urbains et ruraux, en tenant compte des ZRR à 50% du territoire. Ce point était d'ailleurs inscrit dans la lettre de cadrage du ministre Hulot que je remercie pour cette sensibilité particulière. Nous avons besoin et nous comptons sur vous.

Nous avons entendu une petite musique qui nous a assez réjouis en fin de votre discours monsieur le Ministre, sur une question de solidarité entre agences de l'eau. L'espace est une richesse, l'eau est une richesse. Nous faisons partie de la même France. Notre bassin Loire-Bretagne représente la moitié des agriculteurs de France et tous les autres usages. Mon discours est simple. Merci.

Monsieur Philippe NOYAU, agriculteur

Merci monsieur le Ministre de votre présence. Cela prouve l'intérêt que vous avez vis-à-vis de notre agence de l'eau et de la problématique actuelle. Je souhaite juste vous dire que les agriculteurs sont très concernés par l'eau et pas seulement sur le plan économique, parce qu'ils sont très conscients que la durabilité passera par l'économie, l'écologie et le social aussi.

Pour satisfaire nos ambitions par rapport à cet enjeu qui vient d'être cité juste avant ; donc 50% des agriculteurs français sur le bassin Loire-Bretagne, on a besoin de cet argent pour avoir des actions significatives au niveau de l'agriculture On a un grand territoire et un petit budget. On a absolument besoin, monsieur le Ministre, de tout cet argent. Sans cela, on ne pourra pas mener tout ce qui est nécessaire et des taux d'aide en baisse, ce sont des actions qui ne seront pas menées.

Les collectivités ne pourront pas compenser puisque les conseils régionaux sur certaines actions ont été aussi prélevés par l'État.

Au final des actions qui seront importantes pour la qualité et la quantité de l'eau ne seront pas menées. Je partage bien sûr tout ce qui a été dit auparavant.

Madame Marie MÉZIÈRE-FORTIN, membre du Conseil économique social et environnemental régional des Pays de la Loire

Comme vous le savez, les Pays de la Loire sont mauvais élèves des régions quant à la qualité des masses d'eau. Face à ce constat, la Région via Laurent Gérault, porte un projet d'envergure à financement européen, le LIFE intégré sur l'eau.

Seule, la Région ne pourra pas assurer la reconquête optimale de la qualité des milieux. Il y a la question financière bien sûr, dont on a parlé tout à l'heure, mais aussi la problématique de la cohérence des politiques publiques.

Les solutions curatives sont des pansements et il devient indispensable de mieux agir en amont et d'anticiper aussi le changement climatique.

Ma question : comment l'État va-t-il permettre de changer de modèle voire de paradigme dans notre utilisation de l'eau ? Je pense aux aspects qualitatifs mais aussi quantitatifs.

Monsieur Jean-Michel FAUCONNIER, industriel

Merci monsieur le Ministre d'être venu et de votre discours.

Au nom des usagers et industriels, je voulais vous préciser que l'eau est un élément stratégique pour les entreprises dans beaucoup de domaines pour nous, l'agro-alimentaire, les papeteries, la production d'électricité, la métallurgie, les pharmacies, les cosmétiques, etc. Toutes ces industries sont présentes sur le territoire et protègent et permettent l'emploi, le développement économique, un environnement bien souvent.

Les industriels sont impliqués dans le comité de bassin afin de participer à la pérennité de l'approvisionnement en eau de qualité et également en quantité. D'ailleurs l'été 2017 est là pour nous rappeler que l'on a parfois des problématiques. Historiquement l'implication et la participation financière des industriels, est liée à une gestion paritaire et indépendante des instances basée sur trois notions. La première : « l'eau paie l'eau », la deuxième : la mutualisation et la troisième : la parité. Dans ce contexte, les industriels ont accepté de manière volontaire dans le 10^e programme de contribuer au-delà de la part de rééquilibrage au profit des consommateurs. Depuis quelques années, ces notions fondamentales auxquelles nous tenons sont battues en brèche sur le secteur économique non-agricole.

L'eau paie toujours l'eau, mais aussi, maintenant, la biodiversité terrestre, les milieux marins et diverses autres structures.

La mutualisation s'est dégradée avec l'apparition des domaines de fongibilité asymétrique.

La parité s'est réduite depuis le Grenelle de l'environnement avec des quotas réservés à de nouveaux entrants non contributeurs dans les diverses instances du bassin.

Afin de maintenir l'équilibre et l'équité du fondement des prélèvements et des aides, il nous apparaît indispensable dans le 11^e programme d'inverser cette tendance et de retrouver un équilibre entre contributions, bénéfices et responsabilités plutôt que d'envisager comme c'est le cas d'augmenter les redevances des seuls industriels. La poursuite de cette politique aggraverait donc les positions concurrentielles des entreprises malgré les messages gouvernementaux de diminution de la pression fiscale et détournerait l'intérêt et l'engagement de ces dernières vis-à-vis de l'eau.

L'industrie dispose d'une expérience d'une capacité à déployer des projets innovants structurants et efficaces dans les milieux en assumant une part majoritaire des financements et des risques. Dès lors, le mouvement d'intégration de la politique de l'eau et de celle de la biodiversité ne nous effraie pas et nous sommes dans un esprit d'environnement intégré.

Les réformes en cours doivent aller à leur terme. Une politique aussi ambitieuse ne peut être menée sans créer de nouvelles sources de financement auprès des nouveaux bénéficiaires dans l'esprit de « l'eau et la biodiversité doivent payer l'eau et la biodiversité ».

Chacun des contributeurs des usagers économiques comme les autres doit se retrouver dans une nouvelle instance avec une représentation à la hauteur des contributions, avec des aides suffisantes pour l'accompagnement et agir efficacement pour la préservation du milieu.

Je vous remercie monsieur le Ministre.

M. LECORNU :

Je ne vais pas vous répondre individuellement. Je vais plutôt vous répondre par famille de sujets évoqués. Il y a un fil conducteur commun à tout cela. La dernière intervention, qui est pertinente, vient démontrer que les questions de financement, mesdames et messieurs les élus, ne sont pas des sujets faciles. Il s'agit effectivement d'un prélèvement obligatoire. A un moment donné, il faut bien que quelqu'un le paie. D'ailleurs, ce n'est pas gênant que ce quelqu'un le paie. La question, c'est : jusqu'où s'arrête-t-on ?

Concernant le plafond mordant, j'assume assez bien quoique nous ayons pu faire différemment. Je vous parle sans détour. Le plafond mordant, dans l'état d'esprit, c'est ce qu'il peut y avoir de

mieux. Il aurait pu ne pas y avoir de plafond, une capacité à avoir des redevances dans un champ libre mais dès que de l'argent dort, faire des ponctions. J'ai terminé mon propos tout à l'heure avec « visibilité » et « prévisibilité ». La ponction tous les ans en loi de finances, c'est pour bien être certain que ce soit en visibilité et prévisibilité.

Je ne fais pas partie de ces ministres qui disent que c'est Bercy, etc. Premièrement, c'est voté par le Parlement. Deuxièmement, c'est sur proposition du gouvernement. Troisièmement, c'est pour tenter d'équilibrer un jour ces fichus comptes publics qui appartiennent à toute la Nation française. Si nous aimions un peu notre pays, nous ferions attention à tout cela, tant sur le bloc local que sur le bloc national. Des collègues élus pointent l'Etat du doigt. A la base, il y a le citoyen contribuable. Que son euro aille aux agences, aux collectivités territoriales, à l'hôpital public ou dans les budgets de l'Etat, il n'y a qu'une seule nation, c'est la Nation française et il n'y a qu'un seul contribuable. Ce serait bien aussi qu'en 2018, nous ayons un discours un peu franc sur le sujet.

Là où le plafond mordant devenait un problème – et c'est pour cela que les assises viennent corriger un peu les choses –, c'est quand il s'applique de manière linéaire sur l'ensemble des institutions, établissements publics et agences. En même temps, l'idée de bloquer les prélèvements obligatoires à 12,6 Md€ sur six ans n'est pas, à mon avis, quelque chose d'in vraisemblable. En revanche, il faut vous donner plus de liberté – j'ai bien entendu les messages concernant la solidarité, la fongibilité, etc. – pour que tout cela soit moins rigide. Là, je pense que nous tenons quelque chose.

Deuxièmement, j'ai encore des difficultés aujourd'hui à avoir une vision globale du modèle économique. Il faut que j'aille au bout de mon propos. On ne peut pas dire qu'il y a un problème d'autofinancement chez certains parce que le prix de l'eau est dérisoire. On ne peut pas se contenter de dire que la dette et l'amortissement existent. Il y a quand même une ressource qui va être facturée. Tout n'est pas qu'affaire de subventions. Un certain nombre de mes collègues me disent : « L'argent, nous l'avons mis sur la salle des fêtes parce que cela se voit ; faire des tranchées pour changer des tuyaux, cela ne se voit pas ». Comme moi, vous avez déjà certainement entendu cela. On ne va pas se raconter des histoires. Cela va mieux quand on se dit la vérité. Nous avons un travail avec certains élus qui ne comprennent pas que c'est de la dette cachée et que c'est un problème.

Je n'ai pas cette vision complète. Désormais – c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif –, il faut que nous travaillions en ciblage. Ce ne sont pas les collectivités territoriales, les agences de l'eau, l'Etat, non ! C'est l'Etat, les agences de l'eau et des collectivités qui sont dans les situations très différentes et pour lesquelles nos outils d'intervention et nos produits devraient être encore plus adaptés ou plus « sur mesure ». C'est le seul moyen d'y voir clair sur le modèle économique. Pardon de le dire devant des élus régionaux, il n'y a pas une région administrative en France qui a les mêmes outils d'intervention sur l'eau. Certaines régions refusent d'y aller. C'est le cas de la mienne en Normandie, avec M. Morin. Il refuse d'aller sur l'eau. Il considère qu'historiquement, les Régions n'en ont jamais fait et que ce n'est pas leur travail. La Guadeloupe et la Bretagne, historiquement pour des raisons de crise, l'ont fait.

Cela ne m'aide pas non plus. Je respecte les conseils régionaux et leur capacité à aller sur les politiques qu'ils souhaitent. Ce n'est pas évident de définir un budget pour la Nation toute entière, avec des règles pour les agences de l'eau quand dans chaque territoire, cela fonctionne différemment. C'est bien pour cela que je suis attaché au modèle « comité de bassin » parce qu'il permet justement de se réadapter aux territoires.

Concernant les conseils départementaux, certains se sont profondément engagés tandis que d'autres se sont désengagés. D'autres se sont engagés avant de se désengager. Je ne fais pas de critique. Force est de constater que pour boucler le tour de table financier sur des projets concrets, ce n'est pas la même chanson. J'ai entendu votre propos sur le plafond mordant. C'est la manière dont on le fait vivre ensuite et la manière dont on écrit les choses.

Dernier point, il y a le privé. Un certain nombre de choses peuvent être portées dans un modèle économique par le privé. Ce n'est pas un gros mot. Je sais que parfois, on se fait hurler dessus quand on le dit parce qu'il y a encore un peu de dogmes, un peu de politique qui passe par là mais il faut qu'on se dise la vérité.

En matière d'assainissement, je partage votre point de vue sur les stations d'épuration. Il y aurait encore de l'investissement à venir sur les tuyaux, sur les réseaux et sur l'assainissement. C'est quelque chose sur lequel il faut que l'on arrive à travailler. De la même façon quand on est élu,

annoncer des travaux sur l'assainissement la veille des élections municipales, on a vu plus sexy. Là aussi, il faut que nous soyons capables de trouver les règles d'intervention, y compris d'ailleurs sur le champ normatif. Quand on est sur des niveaux d'interventions et de subvention à 70-80 %, on va finir par faire des subventions ou des taux d'intervention à 130 % parce que ce serait bénéfique pour inciter certains collègues à faire leurs travaux. Non ! Au bout d'un moment, il faut aussi que certains collègues élus se prennent en main et fassent les travaux comme ils doivent être faits ou alors, une fois de plus, il ne fallait pas décentraliser ces compétences. Cela m'écorce la bouche de le dire parce que je suis un élu local et j'aime la décentralisation.

A propos de l'agriculture, nous n'avons pas eu le temps de rentrer dans le détail parce que l'exercice est contraint ce matin. C'est le seul sujet sur lequel je n'ai pas fait justement la séparation virtuelle petit cycle/grand cycle. Le président de la République veut des réponses rapides sur l'irrigation, que l'on fasse évoluer le regard sur les retenues collinaires dans certains endroits. Désormais, il y a des choses correctes qui peuvent être faites. Je n'ai pas de position arrêtée sur le sujet mais il faut que l'on avance dessus.

C'est la mission du préfet Bisch qui est actuellement en train de travailler en lien avec les associations de protection de la nature et le monde agricole. Il faudra arriver à faire un certain nombre de propositions sur le sujet. Dans la résilience climatique, les agriculteurs sont en première ligne. Il faut les aider à passer certains caps tout en corrigeant certains excès. L'irrigation à tout rompre sur certaines cultures intensives a parfois fragilisé le modèle en tant que tel. Il faut que l'on arrive à avancer sur des choses équilibrées. Pour en avoir beaucoup discuté avec Mme Lambert, je la sens complètement prête à cela. Je sens le syndicat majoritaire, mais également les autres syndicats, complètement prêts à avancer sur le sujet, en lien avec Stéphane Travert.

Votre question, madame, porte sur la cohérence des politiques publiques. Vous parlez d'or. Qualité de l'eau et quantité, comment fait-on avancer les choses ? Il faut aussi que l'on ait un discours sur la sobriété. Le mot n'a pas été lâché une seule fois depuis ce matin. J'ai le même discours sur l'énergie par ailleurs. Notre modèle de développement peut être à isopérimètre du développement économique sans pour autant être dans une logique de toujours prélever plus quantitativement. J'ai beaucoup parlé d'innovation depuis ce matin. Je pense que le numérique ou les nouvelles technologies peuvent venir très rapidement à la rescousse. C'est pour cela que nous avons aussi besoin des grandes villes dans cette affaire ou des grandes communautés urbaines parce que ce sont elles qui peuvent s'intéresser à ce sujet.

Je parlais d'irrigation agricole. J'ai vu en Corrèze des exemples très précis d'irrigation à l'aide de nouvelles technologies, avec des modèles de niche développés par des startups mais sur lesquels, si nous ne les encourageons pas, nous resterions toujours sur la façon à l'ancienne. J'y crois beaucoup. Il faut intégrer cela dans la réflexion initiale pour pouvoir financer ces modèles. J'ai le même sujet avec les énergies renouvelables sur d'autres aspects.

De la même façon sur la cohérence des politiques publiques – je ne devrais pas le dire ainsi –, il faut faire de la bio dite humide ; si l'eau paie l'eau, il ne faut pas payer de la biodiversité sèche – je suis assez minoritaire – ou alors, on fait tout payer aux agences de l'eau et tout le temps.

A l'inverse, l'AFB et l'ONCFS, c'était bien de les prendre sur les agences. Nous faisons la suite du scénario cette année. Nous ferons des annonces hyper importantes sur la police. Nous allons véritablement réaffirmer la police dans les différents territoires en faisant évoluer les structures AFB et ONCFS. Nous avons besoin d'une police forte. Ce n'est pas la peine de prendre un grand nombre d'arrêtés et de dispositions législatives si l'on n'est pas capable de les faire respecter correctement dans les territoires. C'est valable pour la chasse, la pêche, les pollutions, les déchets... Jadis, il y avait le modèle du garde champêtre qui était un modèle éprouvé, qui fonctionnait bien, qui permettait d'être polyvalent. Aujourd'hui en milieu rural, c'est fini. Il faut bien que nous soyons en capacité de réinvestir le champ de la police. Justement, les agences de l'eau participent, dans la famille régaliennne des missions de l'Etat, à ce retour d'une police forte et à la gestion de la connaissance et du savoir par les équipes scientifiques de ces deux institutions que sont l'AFB et l'ONCFS. En l'occurrence, nous avons un système qui se nourrit bien.

En matière de biodiversité, je vous ai dit ce que j'en pensais. Après, cela peut souffrir d'exception quand il y a une urgence ou une crise mais je pense qu'il faut que nous ayons des choses qui tiennent un peu la route sur le sujet. J'ai vécu un grand nombre d'inondations en gestion de crise. Quand on restaure une zone humide, c'est bon non seulement pour la biodiversité mais aussi pour la prévention des risques d'inondation. Par conséquent, il existe un grand nombre d'actions qui

peuvent être complètement transversales et sur lesquelles je suis certain que vous travaillerez avec passion.

Merci à tous. Je vous ai parlé, je l'espère, le plus franchement du monde. Je vous fais confiance pour être moins mordants sur le plafond mais en revanche, hyper innovants et hyper enthousiastes sur tout le reste.

[Applaudissements]

M. le Président :

Merci beaucoup, M. le Ministre. Il y avait d'autres demandes de prise de parole. Nous allons faire parvenir toutes les interventions à votre cabinet. Ainsi, vous pourrez regarder cela de très près.

Nous avons une délégation laotienne conduite par M. Bounmy Phouthavong, vice-ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement, que nous saluons.

M. le Président :

Vous savez que nous faisons du 1 % de coopération décentralisée. Les agences sont très motrices dans toute cette politique. Je remercie d'ailleurs M. Pélicot pour tout ce travail. Je voudrais aussi saluer ici l'implication des agents des agences de l'eau qui mènent des actions remarquables au service de nos territoires.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le président :

Merci, mes chers collègues, d'avoir accepté de bouleverser un peu notre ordre du jour. Merci à ceux qui sont intervenus ; merci également à ceux qui ne sont pas intervenus.

M. ROUSSEAU :

Justement, je suis choqué par le fait que le secrétaire d'Etat ait omis de dire au moins une fois le mot « association ». Il y a des associations de pêcheurs, de consommateurs, de protection de l'environnement, de pêche sportive... Elles sont loin d'être les moins engagées dans le comité de bassin. Pourtant, le sujet a été évoqué la semaine dernière à Blois. Je regrette beaucoup que le rôle des associations n'ait pas été souligné.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, les débats au comité de bassin n'étaient pas du tout ce qu'ils sont maintenant où tout le monde discute et se respecte. Je regrette beaucoup ce contretemps. Avec un peu d'organisation, les amis consommateurs auraient pu prendre la parole. Il y aurait eu un équilibre des acteurs du comité de bassin.

M. SAQUET :

J'abonde dans le sens de M. Rousseau. J'avais, pour une fois, préparé une intervention, comme c'était prévu à Blois.

M. le président :

Le comité de bassin compte 190 membres. J'ai appelé MM. les directeurs hier soir à 19h. Il n'était prévu qu'une intervention, celle du président du comité de bassin. Le timing est très compliqué. J'ai dit que ce n'était pas possible. Ce matin à la première heure, j'ai appelé le directeur de cabinet qui avait proposé deux ou trois interventions. J'ai réussi à en négocier six. J'ai essayé de faire en sorte que l'expression de Mme Mézière-Fortin soit celle des associations. Je n'ai pas voulu exclure les associations. J'ai même essayé, dans mon propos, de souligner le rôle de tout un chacun ici. J'ai promis au ministre de lui transmettre les différentes interventions. Je vous remercie de me faire passer vos communications.

Je démarre notre réunion. L'actualité est débordante sur le sujet. D'ailleurs, je veux noter l'unité de notre comité de bassin. Restons unis, ce sera notre force. Je salue le travail de M. Gérault et de toute son équipe, de tous les collègues qui font un travail remarquable. Je voudrais excuser Mme la présidente du conseil d'administration qui est absente pour des raisons familiales. Elle est de tout cœur avec nous. Je sais le travail qu'elle mène pour être entendue par la direction de l'eau et de la biodiversité.

Notre motion, il faut continuer à la voter. Il ne faut rien lâcher. Il faut que nous dépassions les 700 signatures. Au moment où je vous parle, nous sommes sur une bonne trajectoire. Nous avons actuellement 500 motions signées par des conseils départementaux, des conseils régionaux, des communes, des chambres consulaires, des associations... Continuons à dire que nous existons. Notre comité de bassin ne sera crédible que si nous sommes capables d'être ensemble dans notre diversité et dans la force que nous représentons.

Le démarrage des assises a été catastrophique. On voulait tout simplement supprimer les comités de bassin et les agences de l'eau. On en est bien loin. Maintenant, c'est à nous de rebondir. D'ailleurs, je voudrais saluer le travail de M. Pélicot sur la lettre électronique, la première que nous ayons commencé à faire circuler pour informer de toutes les décisions que nous prenons. Il faut que nous donnions de la force à ce comité de bassin. C'est ensemble que nous allons réussir.

Une réunion de l'AMF (Association des maires de France) aura lieu le 9 juillet. M. Pélicot représentera le comité de bassin. Je vous invite à y aller en force pour que nous soyons entendus. Il faut que nous ayons la même expression. Il ne s'agit pas d'être dans la polémique. Je veux être constructif. Nous serions exigeants. Exigence et écoute...

J'ai deux bonnes nouvelles. La première concerne le préfet Cadot, préfet d'Ile-de-France et président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Il a dit l'autre jour être prêt à partager. Il a même annoncé le chiffre de 45 M€. Ce n'est pas rien. Ensuite, André Flajolet a fait voter une motion par son comité de bassin (Artois-Picardie), que j'ai lue avec attention. Il dit être pour la péréquation entre agences. Ainsi, il s'agit non seulement d'une revendication que nous portons mais qui est aussi partagée par d'autres collègues. Nous sommes entendus. Notre motion a fait son effet.

Le 17 juillet, nous irons tous à Paris pour entendre le ministre. C'est le jour d'une étape importante du Tour de France du côté alpin. J'espère que nous allons monter les cols avec facilité. Nous allons nous inscrire pleinement dans la deuxième phase des assises. J'ai sollicité un rendez-vous avec le ministre Nicolas Hulot pour parler de biodiversité. La biodiversité humide a été évoquée tout à l'heure. Je vous informe que nous allons mettre 80 M€ sur la biodiversité dans le futur programme.

Si nous avons des dotations supplémentaires, M. le directeur général, nous voterions plus facilement l'avis conforme du comité de bassin. Par contre, ne venez surtout pas avec 292 M€. Cela ne passera pas. Je ne sais même pas si nous oserions présenter. Il faut franchir le cap.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre compréhension par rapport à l'organisation de ce matin. Je vous disais que je suis allé à Vichy. Je suis allé à Blois. Je vais continuer. Je pense franchement que les élus qui ont participé à ces réunions étaient satisfaits. C'est aussi l'occasion de dire ce que le comité de bassin est capable de faire dans les territoires. Il faut que nous nous fassions connaître. D'ailleurs, M. le directeur général, il faudrait aussi que nous imaginions des réunions décentralisées de notre bassin. C'est intéressant aussi d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Il faut que nous défendions notre institution.

ÉLABORATION DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET MÉTHODE DE TRAVAIL

Point n°1 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Je vais faire un petit résumé des avancées du travail qui est mené maintenant depuis un an par les différentes commissions.

Nous sommes persuadés que ce n'est pas un projet qui doit être élaboré dans un bureau à quelques-uns mais bien porté par l'ensemble du conseil d'administration et du comité de bassin. C'est pour cela que régulièrement, nous présentons les avancées des trois commissions qui se réunissent selon une méthode nouvelle.

En effet, nous avons souhaité que les trois commissions concernées, à savoir la commission Budget et Programme du comité de bassin et la commission Programme et la commission Budget du conseil d'administration soient associées à l'élaboration de ce 11^e programme, en prenant en compte la lettre de cadrage du gouvernement, les annonces régulières sur la biodiversité et la remarque du ministre qui au passage vient conforter la position qui était la nôtre.

En termes de visibilité, nous sommes sur une ligne de crête que nous devons continuer. Nous avons également la loi de finances pour 2018 et le travail des commissions thématiques, notamment la commission Littoral et la commission Communication internationale. L'objectif reste une adoption de ce 11^e programme, en tout cas de ses documents-cadres au conseil d'administration du 4 octobre prochain.

Je voulais rappeler quelques éléments sur lesquels il me paraissait important ce matin de revenir, notamment la lettre de cadrage. La préparation de la maquette financière du 11^e programme a fait l'objet d'un travail conséquent au cours de plusieurs commissions depuis un an. Ce travail tient compte des orientations fixées par le ministre dans son courrier du 27 novembre 2017 qui conduisait à opérer un recentrage important des interventions de l'agence qui sont pour la plupart un cadrage nouveau avec une ambition nouvelle et plus affirmée. Il prend en compte également la

loi de finances pour 2018 qui réduit la capacité d'intervention de l'agence de plus de 100 M€, avec un prélèvement de plus de 25 M€ sur les hausses de contribution à l'AFB et l'ONCFS ainsi que 25 M€ de baisse de recettes concernant le fameux plafond mordant.

Par ailleurs, dans les échanges que nous avons eus avec le ministre, j'ai le sentiment que c'est soit l'un, soit l'autre. J'ai compris ce matin qu'il y avait des avancées fortes du ministre sur la solidarité entre agences, notamment au regard des enjeux du troisième domaine, à savoir le grand cycle de l'eau. Il ne faut pas non plus que nous lâchions sur le plafond mordant qui pourrait nous aider à atteindre nos objectifs, notamment par rapport au deuxième domaine, le petit cycle, et au premier domaine, c'est-à-dire tout ce qui est fonctionnement. Il convient donc de distinguer la baisse de la capacité d'intervention de la baisse des recettes.

Vous connaissez les deux orientations principales du cadrage qui sont l'atteinte des objectifs environnementaux et la priorité de l'intervention. Ce sont essentiellement les objectifs du Sdage et l'engagement de l'Etat par rapport à l'Europe, à savoir le DCE. Nous avons à nous inquiéter par rapport aux objectifs qui sont fixés. Le ministre a dit dans le début de son intervention que nous devons avoir un thermomètre pour savoir très précisément où nous en sommes. Ce thermomètre doit servir aux collectivités, aux opérateurs de terrain mais aussi à l'Etat pour qu'il puisse évaluer la pertinence de la politique qu'il met en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi que son engagement au niveau international, en particulier par rapport à l'Europe.

La solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés a été longuement rappelée ce matin et j'y reviendrai.

C'est le contenu de la lettre de cadrage du ministre Hulot. Maintenant, concernant les autres orientations que nous avons définies, je veux souligner le travail de l'ensemble des trois commissions et de l'ensemble des représentants des associations, des industriels, des agriculteurs, des entreprises et des services de l'Etat.

En effet, il nous paraissait fondamental d'atteindre :

- un programme qui soit incitatif, en gardant un niveau qui certes est revu mais qui nous permet de favoriser l'engagement des travaux prioritaires notamment ;
- un programme sélectif pour agir là où c'est le plus efficace ;
- un programme plus lisible et plus simple, en passant de 72 à 42 fiches actions, avec des critères de visibilité et de lisibilité qui soient plus simples ;
- un programme territorialisé, avec un enjeu d'efficacité et de mutualisation des moyens pour jouer sur la complémentarité, la contractualisation entre l'agence et les territoires, en particulier les départements et la région.

Je rappelle les cinq volets du 11^e programme qui sont la redevance, les interventions, les dotations d'équilibre, les délibérations des instances et le document de mise en œuvre, à savoir les fameuses fiches actions que nous aurons à écrire d'ici la fin de l'année.

Nous en arrivons maintenant aux choix et aux avancées de la commission Programme. La construction de la maquette financière a fait l'objet d'un consensus qui a nécessité plusieurs séances de travail. Cela a été conduit à travers l'étude de plusieurs scénarios, en définissant une répartition par grands ensembles que sont les trois domaines. Ont été intégrées deux priorités fortes de ce 11^e programme que sont les objectifs du Sdage et la solidarité.

Un consensus s'est également dégagé pour rejeter deux scénarios, à savoir le scénario d'une baisse homogène de l'ensemble des trois domaines, puis un scénario qui prévoyait que l'effort porte uniquement sur le domaine 2 du petit cycle de l'eau.

Après consensus, nous avons trouvé un équilibre qui nous a permis, sur le domaine 1, de maintenir une très légère baisse. C'est un domaine sur lequel il est difficile d'agir s'agissant essentiellement de fonctionnement de l'agence et de la surveillance. Le sujet aujourd'hui est de trouver un équilibre entre les trois domaines.

Puis, les annonces du ministre de ce matin, comme les assises de l'eau et les travaux des services de l'agence, nous laissent à penser que nous aurons sans doute, durant l'été et d'ici l'automne, quelques crédits supplémentaires sur lesquels il faudra que nous travaillions pour identifier les domaines mais surtout les chapitres sur lesquels nous aurons à les inscrire ainsi que les possibilités d'ouverture que ces enveloppes nous permettraient.

Concernant le choix qui a été effectué par rapport aux 100 M€ de prélèvement que nous subissons, la répartition suivante a été imaginée : un tiers sur la baisse des taux d'aides, un tiers sur l'abandon de dispositifs et un tiers sur la sélectivité renforcée des dispositifs.

Au passage, il n'est pas question pour ceux d'entre vous qui ne sont pas présents dans ces trois commissions de voir ce travail comme une validation du cadre financier que nous subissons, c'est-à-dire les - 100 M€ qui nous sont imposés. Il va de soi que si nous ne nous approprions pas ce 11^e programme en l'écrivant, on l'écrira pour nous, avec un déséquilibre encore plus accentué sur le petit cycle.

Nous ne lâchons pas. Je sais, M. Burlot, que vous vous battez pour cela. D'un côté, au comité de bassin et à travers les différentes motions, nous avons tous exprimé de manière solidaire et unitaire le besoin d'avoir une enveloppe complémentaire. En même temps, nous devons agir dans le cadre de ce 11^e programme pour faire en sorte que nous ne soyons pas impactés et que nous ne soyons pas obligés d'aller là où nous ne voulions pas aller. Par exemple, nous avons fait le choix de ne pas avancer sur la biodiversité sèche tant que nous n'aurons pas de crédits supplémentaires. On ne peut pas nous demander des compétences nouvelles alors que de l'autre côté, nous subissons une perte de plus de 100 M€ en capacité d'intervention.

Ainsi, en commission, nous avons misé sur la solidarité en mettant en œuvre un zonage plus sélectif, avec une enveloppe de 33 M€ par an et en se basant sur la carte des ZRR et les quelques communes qui sortent des ZRR jusqu'au 30 juin 2020 à la suite de l'intervention de M. le sénateur. A peu près 50 % des communes sont concernées. C'est un effort extrêmement conséquent sur la ruralité, après un consensus et un débat extrêmement dense dans les trois commissions. Cette carte et cette proposition traduisent très clairement l'ambition qu'a affichée le ministre d'une solidarité entre le monde urbain et le monde rural, entre les territoires les plus riches et les territoires les plus pauvres. En effet, un critère économique entre également en jeu dans la définition de cette cartographie.

Il s'agit aussi de bien prendre en compte les enjeux transversaux, comme la question du littoral avec une pression démographique extrêmement forte dans les dix ans qui viennent. Cela aura un impact sur la question des grand et petit cycles de l'eau. Par exemple, pour la région Pays de la Loire et dans les dix ans qui viennent, nous attendons 400 000 personnes supplémentaires essentiellement sur le littoral, dans une région qui compte aujourd'hui 3,5 millions d'habitants, c'est-à-dire + 10 % de nouveaux habitants. C'est colossal. Il faudra les gérer, y compris sur les secteurs où nous subissons un effet climatique. L'adaptation au changement climatique est aussi un paramètre essentiel que nous avons intégré dans ce 11^e programme.

Ensuite, la politique territoriale occupe une place majeure. Le constat a été fait que finalement, la contractualisation entre l'agence de l'eau et le territoire se fait un peu au coup par coup. Le ministre a fait remarquer qu'il n'existait aucun programme coordonné des régions. Certaines régions ont des programmes à trois ans. L'agence a des programmes à cinq ans. Certains Départements interviennent tandis que d'autres n'interviennent pas. Il ressortait des différentes réunions avec les Départements et des différentes commissions thématiques qu'il y avait sans doute une réflexion à avoir pour optimiser la contractualisation, notamment entre Départements, Région et agence. Il y aurait un effet bonus à mettre en place, ce qui serait une première. En tout cas, nous y réfléchissons. Avoir un planning partagé dans le temps nous permettrait de coordonner nos objectifs à effet de levier et de mutualiser nos moyens. Cela répond à une demande qui a été fortement exprimée sur les territoires. Après, chacun est libre de ne pas venir contractualiser à l'échelle des territoires. Il n'empêche que nous avons tout intérêt à mutualiser nos moyens et à fixer des objectifs coordonnés.

La création des lignes à 1 €, de manière symbolique mais politiquement forte, a concerné des dispositifs qu'il nous paraissait important de maintenir mais que nous n'avons pas les moyens de créditer. Nous ouvrons donc des lignes à 1 € pour exprimer clairement au ministre que ces lignes sont importantes de l'avis des commissions et que nous attendons clairement l'enveloppe annoncée ce matin pour voir comment nous allons venir les compléter. Je citerais deux exemples : l'assistance technique au traitement des déjections animales et la résorption du phosphore. D'autres possibilités pourraient être mises en œuvre. Cela traduit aussi le courage de la commission de dire que la responsabilité n'incombe pas toujours à l'agence. Nous faisons avec les moyens financiers à notre disposition. Il n'est pas question pour nous politiquement de faire disparaître ces lignes. Puis a été confirmée l'opportunité d'intervenir sur la biodiversité marine et la biodiversité aquatique et humide, mais pour l'instant, de laisser de côté la biodiversité sèche.

Les services vont mener durant l'été des travaux d'affinage qui donnent lieu d'espérer quelques millions d'euros supplémentaires d'ici l'automne dans l'écriture du 11^e programme. C'est une excellente nouvelle que je me devais de vous partager.

Nous avons une réunion la semaine prochaine pendant laquelle nous peaufinerons le document final qui sera retravaillé en commission début septembre pour une validation par le conseil d'administration, puis une présentation au comité de bassin. Nous arrivons dans le dur du document. Nous sommes en train de travailler sur les fiches actions. Un certain nombre d'entre vous ont fait remonter leurs propositions et leurs remarques. C'est là où notre travail collaboratif trouve tout son sens. Ce travail n'est pas uniquement celui de ceux qui viennent et qui s'engagent dans les commissions. N'hésitez pas à faire part de vos propositions pour les fiches actions.

Il s'agit d'abord de mettre en cohérence les fiches actions avec le document-cadre, puis de s'imposer dans ces fiches actions les objectifs qui ont été définis par le ministre, c'est-à-dire la lisibilité, la visibilité et la transparence de manière à ce que chacun de nos collègues, qui ne sont pas forcément sensibles à la thématique de l'eau, voient clairement quels sont nos effets leviers et la cohérence de nos politiques publiques au regard des moyens financiers qui sont mis en parallèle avec les objectifs que nous aurons actés dans ce document.

Je remercie les collègues qui travaillent dans les commissions et tout autant les services de l'agence qui se sont mobilisés depuis maintenant plusieurs mois. Je remercie aussi M. Burlot pour la démarche de cohésion qu'il a su démontrer ce matin. Dans les prochains mois et les prochaines semaines, nous aurons à afficher une unité sans faille pour obtenir gain de cause dans le combat qui nous unit, à savoir la qualité de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

[Applaudissements]

M. le président :

C'est un travail considérable. Le calendrier va s'accélérer. Je vous invite à faire vos observations par écrit. Nous allons rentrer dans le détail des propositions. Je vous invite à vous investir dans ce document financier qui va nous guider pour les six années qui viennent. Je vous sollicite à faire des propositions. M. Gérard et toute son équipe sont à votre disposition si vous souhaitez être entendus par la commission. N'hésitez pas à rentrer dans le détail du document, à vous investir sur le sujet parce que c'est un document d'avenir.

Nous avons eu peur à un moment donné que l'Etat nous impose nos domaines d'intervention en plus du plafond mordant. M. Albert a bien exprimé les choses en disant : « M. le ministre, laissez-nous dans les grands domaines, nous saurons définir nos priorités ». Il ne s'agit pas du tout de renouvellement de canalisation d'eau potable en zone rurale. Ce n'est pas le sujet. Il s'agit d'être capable de faire de l'assainissement et d'autres choses. C'est important que nous puissions avoir cette capacité de respecter le travail des commissions ainsi que du comité de bassin qui fait remonter les attentes de terrain.

Le moment est important. Nous avons souhaité, avec M. Gérard, faire un point d'étape aujourd'hui. Le 4 octobre, nous devons donner l'avis conforme. Je souhaite que vous puissiez le faire sur un document que vous auriez étudié, que vous auriez regardé. C'est important. C'est ce qui va nous guider. Le comité de bassin a une responsabilité importante sur le sujet. Il ne faut pas passer à côté mais bien s'imprégner du sujet. Je vous invite à faire remonter les propositions.

M. DORON :

Je souligne le travail remarquable qui a été effectué en commission. Je souhaite que ce travail se poursuive et que les commissions ad hoc qui ont été rappelées en avant-propos puissent le cas échéant être sollicitées à nouveau sur certains détails, notamment pour ce qui intéresse les fiches actions sur lesquelles vous nous appelez à faire des propositions.

Par ailleurs, je suis prêt parfois à recevoir des leçons, qui plus est du plus haut niveau de l'Etat et d'un ministre. Cependant, je voudrais aussi en appeler à la responsabilité de ceux qui sont au pouvoir, notamment ceux qui assurent les missions régaliennes de l'Etat. On nous dit que ce n'est pas uniquement un problème de moyens financiers, qu'il s'agit de travailler en ciblage. Je souhaiterais, à titre personnel, que ces mêmes ciblages soient plus efficaces, plus sélectifs avec un programme territorialisé partagé pour assurer plus de cohérence et de lisibilité de l'action de l'Etat sur notre territoire, notamment dans le développement des politiques publiques. J'entends

bien le cadre contraint dans lequel nous sommes. Toutefois, nous ferions encore de plus grosses économies au bénéfice de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux si l'Etat prenait ses propres responsabilités et les exerçait de plein pouvoir.

M. NOYAU :

Nous interviendrons dans les points de détail qui n'en seraient pas. Nous ne partageons pas les deux exemples sur la ligne à 1 €. Nous allons proposer de les réécrire. Il y avait d'autres lignes à 1 €.

Nous sommes effectivement sous contrainte. Nous sommes en train de mettre des taux qui sont bas et qui ne seront pas déclencheurs pour mener des actions. Par exemple, concernant la mission d'épandage de boues, nous allons descendre de 60 à 50 %. Les Régions aussi vont descendre faisant face au même problème de retour de l'Etat depuis la loi NOTRe. Cette action va être supprimée alors qu'elle a un intérêt fort pour l'environnement et pour la qualité de l'eau. Ce n'est qu'un exemple. Les conditions d'accès, aussi bien pour les chambres que pour les collectivités, ne seront pas bonnes, ce qui fait que nous n'irons plus sur ces actions. Cela fera certainement des économies.

M. LUCAUD :

Je salue les services et les présidents de commission qui nous proposent un 11^e programme sous contrainte. Comme vous, toutes et tous, j'ai bien écouté le ministre ce matin qui signalait qu'il avait des difficultés à faire du ciblage quand il était élu local. A propos des missions et des champs d'intervention de l'agence de l'eau, il semble qu'il est resté sur les mêmes motivations et aspirations.

Je suis un peu inquiet de la qualité de nos eaux brutes concernant le petit cycle de l'eau. L'Etat cherche à prioriser le renouvellement des réseaux. Ce qui m'inquiète le plus, ce ne sont pas les réseaux d'eau potable. Nous pourrions cibler plus les réseaux d'assainissement qui menacent l'environnement et la biodiversité par leurs rejets. Nous pourrions avoir une politique très volontariste sur la rénovation de nos réseaux. Une collectivité territoriale, un syndicat ou une régie d'eau connaît relativement bien son réseau et cherche à améliorer son niveau de performance.

Nous pourrions effectivement avoir un réseau avec un rendement assez haut. Toutefois, si c'est pour transporter de l'eau potable trop chargée en nitrates ou en pesticides... Une priorité s'impose à nous, c'est de regagner sur le bassin une qualité des eaux brutes. Cela doit être une de nos priorités. Nous arriverons malheureusement à un problème quantitatif par cette dégradation de la qualité.

M. BLAISE :

M. le président, M. le directeur, vous faisiez allusion à des contributions. Nous avons été auteurs d'un courrier assez récemment. Vous allez certainement pouvoir en prendre connaissance. C'est un courrier dans lequel nous abordons la question de la continuité écologique. En effet, le fait de limiter les aides aux rivières classées liste 2 alors que cela fait partie des axes majeurs de la politique actuelle, nous interpelle énormément. D'autant que jusqu'à présent, sur le 10^e programme, environ 200 ouvrages par an sont aménagés, dont 100 se trouvent sur la liste 2. Ainsi, il est prévu de faire moins et beaucoup plus doucement mais toujours avec des sommes importantes.

Nous suggérons une approche un peu différente en graduant bien évidemment suivant les enjeux des rivières et des masses d'eau mais également suivant le niveau d'exigence de l'ouvrage. Par exemple, si des ouvrages étaient un petit peu moins exigeants sur les enjeux piscicoles, il pourrait y avoir des aménagements un peu plus rustiques, beaucoup moins onéreux. De facto, cela permettrait de concilier les oppositions qui, bien souvent, se font jour entre les prescripteurs et les pétitionnaires.

M. COUTURIER :

Mon intervention se fera en trois points. Le premier point porte sur la simplification. M. Géralt évoquait tout à l'heure la durée des contrats de territoire. Je crois qu'il faut aller vers des contrats

de territoire à trois ans partout, ce qui allègerait beaucoup la préparation des dossiers pour les maîtres d'ouvrage.

Ensuite, le compte n'y est toujours pas sur le petit cycle de l'eau, notamment au regard des besoins de rénovation des tuyaux. Toutes les agglomérations, y compris celle de Nantes que je représente, ont de gros problèmes de rénovation de tuyaux. Espérons qu'avec la Caisse des dépôts, nous trouverons des solutions. Néanmoins, cela va rester un problème important. Je comprends aussi ce qui se passe en milieu rural mais j'essaie de voir en même temps les conséquences que cela peut avoir en milieu urbain.

Enfin, mon troisième point porte sur l'application du chapitre important du Sdage de maîtrise des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée. Nous adopterons en fin de réunion le PAPI d'intention de la Métropole. Cela concerne le cours d'eau de la Loire. Or, les problèmes que nous rencontrons actuellement, avec deux inondations coup sur coup en milieu urbain, ne sont pas dus au débordement de la Loire mais bien au ruissellement des eaux pluviales. Ainsi, la gestion intégrée de ces eaux pluviales, avec la limitation à la source, la régulation des flux, etc. nous paraît un enjeu extrêmement important et sur lequel il faut que nous soyons soutenus. Cela a des conséquences tant sur les inondations que sur la qualité des eaux qui sont rejetées ensuite dans le milieu naturel. Nous allons à contresens en quelque sorte. Ces phénomènes vont s'accroître. Nous le constatons déjà avec le changement climatique.

M. CAUDAL :

Je voudrais intervenir sur le littoral. Cette problématique étant considérée comme transversale, elle se retrouve dans les différents items. J'attire l'attention sur le fait que devant la pression démographique, le littoral dans les vingt prochaines années va être le lieu de toutes les contradictions, notamment de conflit d'intérêts dans l'occupation du sol mais aussi dans le lien terre/mer.

Dans la prise en compte des problématiques de masses d'eau de transition et de masses d'eau côtière, il me semble important que si dans certains secteurs, on diminue les aides par exemple pour les eaux usées, sur le secteur littoral, il faille une réflexion globale masse d'eau par masse d'eau. La gestion des milieux aquatiques et l'assainissement individuel ou collectif doivent être considérés globalement. Autrement, nous pourrions travailler sur les marais littoraux mais si nous ne traitons pas les bassins versants, ce serait un coup d'épée dans l'eau. La notion de vision globale masse d'eau par masse d'eau, et donc de contractualisation horizontale entre les différents intervenants, me paraît importante. Ainsi, j'adhère à une problématique transversale du 11^e programme. Toutefois, attention à ne pas disperser trop les actions et à avoir une réflexion globale masse d'eau par masse d'eau.

M. PIRIOU :

J'abonde tout à fait au sujet du littoral. Les eaux côtières subissent des problèmes de contamination (bactéries, phytoplanctons toxiques, eutrophisation, etc.). Deux problèmes vont venir bientôt. Nous avons parlé de la démographie. Il y aura plus de population, donc plus d'habitants, plus d'eaux usées, plus de besoins d'eau potable sur le littoral à l'avenir. Ensuite, le changement climatique va faire qu'il y aura plus de sécheresse sur le littoral. Le besoin en eau potable va augmenter. Puis, nous aurons une remontée du biseau salé. En effet, plus on pompe, plus l'eau salée va monter dans les nappes et c'est irréversible. C'est un sujet majeur à prendre compte dans les années qui viennent.

M. DORON :

Je suis interpellé par l'intervention de notre collègue sur le financement de la restauration de la continuité écologique. Je rappelle qu'il y avait une obligation réglementaire. Si cette obligation réglementaire avait été respectée dans les délais, nous serions sur des taux d'aide beaucoup plus importants qu'ils ne le seront demain.

J'attire votre attention sur un élément central. Dans le cadre du 11^e programme, il est proposé d'intervenir et de limiter les demandes sur des ouvrages identifiés comme les plus impactants. Cela va resserrer très sérieusement les capacités de financement.

J'insiste sur le fait qu'il y avait des obligations réglementaires. Il y avait de l'argent à l'époque, il fallait aller le chercher. Aujourd'hui, il y en a moins. Nous ne pouvons plus en appeler à la puissance publique et encore moins aux fonds uniquement de l'agence de l'eau pour remplir ces obligations.

M. GÉRAULT :

La commission Programme a véritablement travaillé à l'élaboration d'un consensus, notamment en matière de solidarité. Je remercie l'ensemble des différents collèges d'avoir su mettre en place les « briques » qui construisent ce fameux 11^e programme.

Dans vos interventions de ce matin, il y a forcément des points sur lesquels nous sommes en désaccord à la marge et c'est légitime. Il restera des désaccords mais globalement, je veux souligner le consensus et les avancées.

Concernant les remarques des collègues sur le littoral, il faudra effectivement les prendre en compte dans la rédaction. Je ne vois pas en quoi c'est en opposition avec ce que nous avons écrit jusqu'à présent. C'est une question de rédaction. Prenez le temps de lire, puis de faire des propositions.

Le temps du choix va arriver. Nous avons essayé d'avancer étape par étape. La méthode a d'abord été de définir l'enveloppe financière des trois domaines, ensuite les priorités. Il s'agit maintenant de rentrer point par point dans le détail avec les fiches actions. Il va de soi que si nous avons des enveloppes supplémentaires, il ne faut pas tout détricoter à nouveau sinon nous rouvririons des débats sur lesquels nous avons déjà voté. C'est pour cela que je tenais à ce qu'il y ait à chaque fois des votes en commission. Il y a eu un grand nombre de votes à l'unanimité.

Il faudra certainement que nous ayons un temps de travail sur les enveloppes complémentaires. Il faudrait que nous arrivions à mettre ce temps d'écriture dans notre planning pour ne pas nous retrouver à gérer 10, 15 ou 20 M€ sans être en mesure de répondre à l'interpellation de M. Noyau sur l'agriculture ou de M. Caudal sur le littoral. Nous aurons à émettre des hypothèses pour identifier la destination des enveloppes complémentaires dans ce 11^e programme. La question du vote du 11^e programme et de nos taux d'intervention impactera aussi nos capacités ou pas à laisser un chèque de 25 M€ à l'Etat ou de les redistribuer aux collectivités locales.

M. le président :

Il faut que nous travaillions à la simplification. Je plaide pour des guichets uniques. Si la Caisse des dépôts nous faisait des propositions demain pour nous accompagner ou pour accompagner les collectivités, il faut que nous travaillions sur une ingénierie commune. A la limite, la Caisse des dépôts ne va pas recruter des gens pour instruire les dossiers puisque l'agence sait le faire. Il faut être habile. Nous n'allons pas avoir une double instruction. C'est de l'argent public. Nous pouvons faire offre de service pour traiter les dossiers.

J'aime bien l'idée de la contractualisation. Il faut que nous fixions les priorités par territoire. Laissons aux territoires le soin de définir leurs orientations et leurs priorités pour atteindre les objectifs du DCE. C'est l'enjeu. Il faut que nous nous adaptions.

Pour finir et à titre d'exemple, je vais citer le cas de Poutès. J'y ai beaucoup appris. Poutès se situe en Haute-Loire sur l'Allier. Il s'agit d'un barrage hydroélectrique qui a connu treize ans de combat pour la continuité. La solution qui est proposée est bonne parce que j'ai essayé d'écouter tout le monde. Nous en arrivons à une proposition remarquable dans ce territoire. Nous allons réduire la retenue de 3,5 kilomètres à 350 ou 400 mètres, permettant ainsi d'améliorer la remontée des salmonidés. La solution a été discutée avec des gens très compétents qui ont fait œuvre d'une véritable capacité de dialogue dans le territoire. Ce genre de solution n'est jamais parfait. Toutefois, cela montre la capacité des territoires à s'organiser entre le développement économique, l'aménagement du territoire et la préservation des ressources. Quand on veut, on peut trouver des consensus. La méthode m'a beaucoup plu. Bon courage pour la suite, appropriez-vous le document et faites vos propositions.

PROJET DE SAGE LAYON-AUBANCE-LOUETS

Point n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Mme Barreau, vice-présidente de la commission Planification, nous présente le document en l'absence de M. Taufflieb.

[Applaudissements]

Mme BARREAU :

Bonjour à tous. Il y a eu quatre rapports sur cette commission Planification. Le premier concerne le projet de Sage Layon-Aubance-Louets, afin d'émettre un avis sur la compatibilité du Sage avec le Sdage 2016-2021.

La commission Planification qui s'est réunie début juin a examiné la compatibilité de ce projet avec le Sdage et sa cohérence avec les Sage voisins en vue de préparer l'avis du comité sur le projet de Sage. A cette occasion, notre commission a accueilli le président de la CLE, M. Dominique Perdrieau, accompagné de ses chargés de mission pour nous présenter le projet de Sage.

Notre commission a échangé sur les deux réserves proposées par le secrétariat technique du bassin quant à la compatibilité du projet de Sage avec les dispositions 11-A-1, 11-A-2 et 11-B-1 du Sdage. Deux recommandations ont également été proposées afin de clarifier les formulations de certaines dispositions du Sage. Compte tenu de ces réserves et des recommandations, notre commission a approuvé le projet d'avis qui vous est soumis aujourd'hui.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme SCHAEPELYNCK :

C'est un Sage où il y a eu une forte implication de la profession agricole parce que nous sommes sur une zone viticole. Un travail est réalisé de façon collective depuis un certain temps en lien avec la profession agricole. Nous avons favorablement travaillé sur l'élaboration de ce Sage. Nous portons un avis favorable sur ce Sage, avec un petit point de vigilance en particulier sur le volet quantitatif. En effet, le Sage a fixé un volume prélevable hivernal sans avoir une connaissance des prélèvements existants. Cela pose un souci d'instruction pour les nouveaux projets éventuels, quels que soient les usagers. Il faut effectivement laisser les Sage définir leurs objectifs et les acteurs du territoire travailler.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Le vote est ouvert.

- *Avis portant sur le projet de sage Layon-Aubance-Louets.*
- **Adoptée à la majorité (121 avis favorables, 3 avis défavorables, 16 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-06 du 5 juillet 2018.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DE L'EAU DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Point n°4 de l'ordre du jour

Mme BARREAU :

Le comité de bassin a adopté le 26 avril dernier son plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne. Dans la continuité de ce plan, notre commission a examiné le projet de charte d'engagement des acteurs du bassin Loire-Bretagne. Cette charte invite les acteurs du territoire à décliner ce plan d'adaptation à leur échelle en menant des approches systémiques et transversales adaptées à leurs enjeux.

Les échanges en commission ont permis de clarifier la portée de cette charte et une proposition de reformulation permet qu'elle soit ratifiée par les acteurs individuels en leurs noms propres ou en tant que représentants d'institution.

Ce projet de charte a été approuvé par notre commission et nous, membres du comité de bassin, sommes tous invités à signer cette charte.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. NOYAU :

La profession agricole s'est engagée sur ce plan. Nous travaillons depuis plusieurs années pour l'atténuation et l'adaptation. Nous vivons ce changement au jour le jour. Néanmoins, nous considérons que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour débattre de cette charte. Il y a quelques petits mots qui nous dérangent. Tout d'abord, l'aspect économique devrait être en premier. La durabilité, c'est en même temps l'économie, l'environnement et le social. Toutefois, il faut mettre l'économie en premier parce que sans économie, il n'y aurait ni environnement, ni support social. Puis, le mot « mal-adaptation » avait été supprimé dans le plan alors qu'il se retrouve dans cette charte. Le mot « sans regret » nous gêne aussi. Par conséquent, nous ne voterons pas cette charte. Nous appliquerons une charte, à savoir la nôtre. Nous ne pouvons pas nous engager sur la mal-adaptation et le « sans regret ». En revanche, nous continuerons à nous engager sur l'adaptation et l'atténuation au changement climatique parce que l'agriculture est une solution.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. DORON :

Je souhaite réagir à l'intervention de notre collègue sur le fait d'insister pour voir l'activité économique placée au devant, non pas de la scène mais de la charte. Il existe un principe fondamental issu de la loi de 1992 sur l'eau. L'article L.211-1 du Code de l'environnement rappelle la priorité de l'alimentation en eau potable des populations. Ainsi, il convient de ne satisfaire les usages, notamment économiques qu'au troisième niveau. Pour un peu de cohérence, il semblerait que nous devrions nous en tenir à ce principe fondamental de l'eau patrimoine commun de la Nation et qui pose comme précepte principal que la priorité, c'est l'alimentation en eau potable des populations.

M. FAUCONNIER :

Nous suivrions nos amis agriculteurs. Comme eux, nous souhaiterions rajouter également une notion de pouvoir se porter garant de ses propres actions en matière de résultats. La charte

n'aborde pas le sujet de la surveillance des résultats de tout ce qui est mis en œuvre. Le retour devrait être un point important.

M. le président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme ROUSSET :

Quelque chose a dû m'échapper ; au final, à quoi la charte va-t-elle servir ?

M. le président :

Je donne la parole à M. le directeur.

[Rires]

M. GUTTON :

Nous ne rediscutons pas du fond du plan d'adaptation au changement climatique qui a été voté à une immense majorité par le comité de bassin Loire-Bretagne pour répondre à un défi que nous constatons tous les jours dans ses conséquences. Nos collègues du comité de bassin Seine-Normandie avaient voté leur charte à l'unanimité l'année dernière. M. Sauvadet, président du comité de bassin, avait proposé cette charte pour que tous les acteurs volontaires du bassin Seine-Normandie puissent exprimer leur intérêt pour le plan d'adaptation au changement climatique.

Le 15 novembre, les six comités de bassin organisent un séminaire à Lyon pour mettre en avant, à l'occasion des 50 ans des comités de bassin, leur engagement sur le changement climatique. Le comité de bassin Adour-Garonne a d'ailleurs voté son plan la semaine dernière. Ils étaient les derniers. Il faut que nous puissions ainsi mettre en avant, en matière de communication, l'engagement de tous les acteurs. Nos collègues de Seine-Normandie ont proposé que les six comités de bassin s'engagent à décliner de la même façon leur propre plan d'adaptation sur leur bassin. C'est un signe de communication extrêmement positif. Cela montre, comme cela a été dit par le président du comité de bassin ce matin en introduction, que les acteurs de l'eau sont pleinement engagés dans l'adaptation au changement climatique.

Mme ANTON :

Cette charte pour moi constitue un engagement très fort pour montrer que nous agissons véritablement sur une gestion intégrée de la ressource en eau avec les risques associés. Nous devons faire face à un contexte de dérèglement climatique. Il faudra s'y adapter. C'est très bien que nous soyons précurseurs au niveau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je tenais à souligner la qualité du travail qui avait été effectué.

M. GÉRAULT :

Je suis vraiment embêté par les propos de M. Noyau. Notre bassin représente 28 % du territoire de la France. Nous sommes de loin la première agence sur le plan agricole et dans le domaine de l'industrie agroalimentaire. Maintenant, les représentants du monde agricole disent « sans nous ».

J'ai compris que vous aviez votre propre charte à côté. Si vous dites que vous ne votez pas la charte et que vous aviez votre propre charte, je pense que nous allons rater l'objectif de la charte du changement climatique alors que nous avons avancé les uns vers les autres. Puis, sur le plan unitaire, nous passons à côté de quelque chose. Il faudrait au contraire, pour les raisons que j'ai évoquées ce matin et que d'autres ont rappelées, montrer que nous sommes unis. Maintenant, il ne s'agit pas de pointer du doigt la responsabilité d'untel. L'idée, c'est de trouver les éléments d'un consensus qui nous permettent ensemble de sortir vers une charte partagée. Pour moi, c'est vraiment essentiel.

M. NOYAU :

Nous n'en avons pas débattu. Nous sommes très engagés.

M. le président :

Il ne s'agit pas de refaire le débat sur le changement climatique.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous avons rediscuté de la charte proposée par l'agence Seine-Normandie. L'herbe serait plus verte chez le voisin. En tout cas, ce serait plus adapté par rapport à ce qu'il y avait dans notre plan d'adaptation au changement climatique. Cela nous semblait plus en phase avec ce qu'il y a dans le document. Ce n'est pas que nous ne voulons pas signer la charte. Ce n'est pas la question. Cependant, nous n'avons pas vraiment discuté du contenu. Nous étions restés dix minutes ou un quart d'heure sur le sujet et c'était clos.

M. le président :

La charte reconnaît le travail réalisé par le plan d'adaptation au changement climatique pour dire : « Je reviens dans mon territoire, dans mon activité ; je m'engage à être acteur de ce travail qui a été voté au comité de bassin ». Il s'agit de s'engager à faire la promotion de ces questions du réchauffement climatique dans nos territoires parce que cela devient une urgence. Nous n'allons pas refaire le débat. Je vous invite tous à voter massivement pour le document.

- *Charte d'engagement des acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne pour l'adaptation au changement climatique.*
- **Adoptée à la majorité (95 avis favorables, 21 avis défavorables, 26 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-08 du 5 juillet 2018.

TABLEAU DE BORD DU SDAGE

Point n°5 de l'ordre du jour

Mme BARREAU :

Nous poursuivons avec la mise en œuvre du tableau de bord. Une fois le Sdage 2016-2021 approuvé, il est important d'en évaluer la mise en œuvre. C'est l'objet du tableau de bord du Sdage qui fournit une photographie de la situation du bassin vis-à-vis de la politique de l'eau.

La présentation du tableau de bord est un exercice cadré par la directive-cadre sur l'eau et par le ministère. Il comporte 25 indicateurs, dont 14 indicateurs communs à tous les bassins afin de permettre une comparaison interbassins. Les échanges en commission ont porté sur la compréhension de certains indicateurs. Des précisions ont été sollicitées et une clarification a été apportée entre les valeurs contenues dans le tableau de bord et les travaux préparatoires à l'état des lieux 2019. Ce tableau de bord est présenté pour information et ne fait pas l'objet d'une délibération du comité de bassin.

SDAGE 2022-2027 : QUESTIONS IMPORTANTES

Point n°3 de l'ordre du jour

Mme BARREAU :

Le comité de bassin doit élaborer d'ici le mois de juillet le projet de document des questions importantes, puis le soumettre à la consultation des assemblées et du public à compter du 2 novembre prochain.

La commission Planification, lors de sa séance du 17 octobre 2017, a fixé les orientations pour la mise à jour du document.

Le 6 mars 2018, la commission Planification a examiné une première version du projet du document établi en application de ses principes et a formulé un certain nombre d'observations. Une nouvelle version tenant compte de ces observations a ainsi été présentée aux membres de la commission le 5 juin dernier. Des remarques complémentaires ont été formulées en séance. Puis, notre commission a approuvé le projet de texte présentant les quatre questions importantes auxquelles le Sdage 2022-2027 devra répondre.

Par ailleurs, la commission Planification a pris connaissance des travaux de la commission Communication présidée par M. Pélicot sur le questionnaire de consultation du public lors de sa réunion du 15 mai 2018.

Mme SCHAEPELYNCK :

En commission Planification, nous avons débattu assez peu de ce document. Aussi, nous allons faire quelques remarques. Nous partageons les enjeux exprimés à travers les quatre questions importantes. Cependant, le document adossé fait 60 pages. Le contenu de ce document est beaucoup trop technique pour un public non averti et n'est pas de nature à engager la participation du grand public. Lors de la précédente consultation, nous avons eu 5.600 retours sur une population de 13 millions d'habitants sur le bassin.

De plus, le détail et les affirmations des pistes d'action proposées laissent à penser que nous sommes plutôt dans un document de programmation. A notre avis, le document aurait dû se contenter de rappeler l'existant, c'est-à-dire les principales actions par rapport aux dispositions du Sdage sans en orienter les évolutions à venir.

M. DORON :

J'ai deux remarques, dont une qui peut paraître accessoire, notamment à la page 103 du document où l'on évoque justement le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Il est précisé qu'il est à l'état de projet jusqu'à sa présentation au comité de bassin d'avril 2018. Je pense qu'il faut actualiser cette rédaction puisqu'il a effectivement été adopté le 26 avril 2018. C'était juste une remarque de forme.

Puis, j'ai une autre remarque qui porte un peu plus sur le fond. On parle du programme pluriannuel d'intervention à la page 107. Un paragraphe a été rajouté en ce sens : « Les acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne mettent actuellement en œuvre, jusqu'à la fin 2018, le 10^e programme d'intervention des agences de l'eau et élabore le 11^e programme d'intervention pour la période 2019-2023 ». J'aurais souhaité que l'on rajoute « dans un contexte particulièrement contraint », ne serait-ce que pour éclairer un peu nos concitoyens sur le cadre dans lequel nous sommes amenés à élaborer ce 11^e programme, en rappelant notamment la loi de finances 2018 qui en outre a servi à effectuer des prélèvements importants et à encadrer strictement le montant des produits de redevances.

Je pense qu'il est important que nous essayions d'éclairer un peu nos concitoyens même si cela peut paraître très technique.

M. le président :

Je suis assez d'accord sur le fait d'avoir une lettre de cadrage plus politique dans laquelle nous pourrions mettre l'exercice contraint une fois que nous aurions eu les arbitrages. Il faut faire confiance aux territoires. Notre agence ne sera forte que si nos territoires sont mobilisés. Nous avons des CLE et des Sage. Il faut qu'ils fixent leurs priorités et nous disent comment ils vont faire pour atteindre les objectifs 2021-2027. Aujourd'hui, ils ont les compétences pour le définir. Il faut les entendre. S'il y a quelqu'un à qui il faut s'adresser à travers cette consultation, c'est à eux parce que ce sont nos relais.

Il va falloir faire des choix. Cela implique de sortir d'une politique de guichet pour être sur une politique de projet. Par contre, il faut des Sage et des commissions locales de l'eau au travail et capables d'être ambitieux pour répondre aux objectifs. Nous pouvons écrire tout ce que nous voudrions mais si ce n'est pas relayé sur le terrain, cela ne marchera pas. Dans nos critères d'éligibilité et de soutien, l'engagement, la volonté et le courage parfois doivent aussi être examinés. C'est la manière dont nous pourrions progresser ensemble sur le sujet.

Pour revenir au changement climatique, c'est une préoccupation essentielle de nos concitoyens qui commencent à être troublés. On leur a parlé de dérèglement climatique. En décembre, nous étions en sécheresse et en juin, nous sommes en inondation. Il faut que nous prenions la mesure des attentes de la population sur ces sujets. Il faut que nous soyons à la hauteur. Nous sommes le garant du fonctionnement de tout cela.

Mme ROUSSET :

Je suis toujours gênée par ce genre d'exercice. D'abord, je trouve que cela coûte cher. En prenant le questionnaire, si vous étiez un tant soit peu impliqués, vous n'auriez aucune envie de répondre négativement aux questions. Par ailleurs, il n'y a pas de priorisation des critères. Finalement, la personne qui répond au questionnaire n'a pas de visibilité sur les procédés qui sont mis en œuvre. Dans l'absolu, nous sommes tous d'accord avec tous les critères. Ensuite, cela ne nous aide pas beaucoup plus.

M. le président :

D'où l'importance du travail dans les territoires pour définir les priorités et les moyens mis en œuvre.

M. LECHAUVE :

Nous serions plus crédibles à résister contre des ponctions que nous estimons à juste titre indues si nous étions plus efficaces, si nous faisons plus de préventif que du curatif. Quand je regarde un certain nombre d'aspects de ce qui nous est proposé au 11^e programme, je crains bien que ce ne soit pas encore le cas.

M. ALBERT :

Le 11^e programme se construit. J'ai un souci de calendrier. A un moment donné, nous avons un Sdage à préparer qui est à cheval sur un calendrier de programme. Il ne peut pas nous être reproché d'avoir mis en place un programme qui soit fonction de ce qui était avant. Arrêtons de dire que nous avons construit un mauvais programme parce que nous n'avons pas tenu compte de ce qui sera demain ou après-demain.

M. le président :

Il faut que nous soyons capables de nous adapter au calendrier. Il y a des aspects dans le document qui m'interpellent aussi. Je prends l'exemple de la carte des eaux souterraines en Bretagne. Celle-là ne me plaît pas du tout. C'est un mauvais diagnostic. D'ailleurs, il n'y a pas d'eaux souterraines en Bretagne ou très peu. On évoque de petits aquifères. Puis, s'il y en a un qui est mauvais dans un coin, tout le coin est mauvais, ce qui n'est pas tout à fait vrai.

Nous devons être à la hauteur de cette consultation. Je suis pour un document un peu pédagogique qui doit accompagner le tout. Je suis d'accord avec Mme Rousset, il ne s'agit pas de

répondre positivement à tout le monde. Il faut donner envie au moins de participer à la construction d'un projet. Nous devons véritablement écouter les territoires.

M. DE OLIVEIRA :

Les territoires doivent effectivement s'exprimer. Il faut qu'ils soient écoutés et que l'élaboration du Sdage en tienne compte. Cela veut dire que s'il y avait des idées qui pourraient ne pas s'inscrire dans la continuité logique du Sdage mais qui seraient l'émanation de la volonté des acteurs du terrain et votées, il faudrait que le Sdage en tienne compte.

Mme ANTON :

Je trouve que c'est assez contradictoire en termes de calendrier. Comment peut-on élaborer un 11^e programme sans avoir dressé le bilan au préalable sur notre situation par rapport aux objectifs du Sdage ? Ce serait bien d'avoir au moins une vision des indicateurs de suivi. On nous demande plus d'efficacité, des actions plus ciblées avec une vision à l'échelle de sous-bassins alors que nous n'avons pas tous ces éléments.

L'autre chose qui est antinomique, ce sont les assises sur le grand cycle de l'eau. En effet, nous n'aurons pas les résultats des assises du grand cycle quand nous devrons voter le 11^e programme.

M. GÉRAULT :

Je partage les propos de Mme Anton. Néanmoins, le document du 11^e programme n'est pas gravé dans le marbre. Nous aurons forcément à faire un bilan au bout de deux ans de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Puis, nous aurons également à redéfinir notre 11^e programme en fonction des nombreuses enveloppes supplémentaires que nous aurons, si j'ai bien compris les propos du ministre ce matin, mais aussi en tenant compte des travaux du Sdage. Il ne faut pas que ce soit un document figé. A un moment, il faut avancer pour éviter de faire un chèque de 25 M€ à l'Etat.

M. GUTTON :

Je m'étais fait, à mon arrivée à l'agence de l'eau, ces mêmes remarques de calendrier mais je crois que le calendrier tel qu'il est défini est optimum. Il existe un chevauchement, avec un décalage de trois ans entre l'élaboration des Sdage et l'élaboration des programmes d'intervention. C'est un système itératif, sachant que sur les programmes d'intervention, nous faisons des mi-parcours qui permettent de nous adapter. Vous avez dans votre dossier le tableau de bord du Sdage qui donne l'ensemble des critères d'analyse élément par élément. Nous avançons avec à la fois des documents stratégiques, à savoir les Sdage, puis des documents d'intervention qui sont nos programmes et qui sont au service de l'objectif poursuivi à moyen et long terme. Ce n'est pas du tout mal construit. Cela a fait ses preuves.

M. le président :

Je me souviens quand nous avons travaillé sur le Sdage. Le problème, c'était l'état des lieux qui n'était pas suffisamment récent. C'était une revendication que nous avons eue à l'époque. Il faut que nous soyons plus réactifs sur l'état des lieux et sur la situation en permanence. La question financière nous rattrape. En même temps, il y a un chef de file qui présente un état des lieux pour tout le monde. J'invite l'Etat, l'agence et les territoires à réfléchir sur la capacité à accompagner les Sdage sur un état des lieux partagé. Nous avons des économies à faire. Je vous propose donc de voter sur les propositions. Merci beaucoup, Mme Barreau, pour votre intervention et le travail de la commission.

- *Avis sur la synthèse provisoire des questions importantes.*
- **Adoptée à la majorité (96 avis favorables, 8 avis défavorables, 39 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-07 du 5 juillet 2018.

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PAPI)

Point n°6 de l'ordre du jour

Mme ANTON :

En préambule, je tiens à remercier tous les membres de la commission Inondations, plan Loire pour toutes les remarques très pertinentes et les questions constructives, ainsi que les agents de l'agence de l'eau qui font un travail conséquent avec les services de l'Etat.

Nous avons eu plusieurs points à l'ordre du jour de la CIPL du 28 juin, à savoir un projet d'addendum à l'EPRI (évaluation préliminaire des risques d'inondation), le projet de la liste des TRI et le projet de questions importantes relatif au deuxième cycle de la directive Inondations. En effet, la directive Inondations rentre en révision et nous passons sur un deuxième cycle.

Nous avons examiné trois projets de PAPI :

- le projet de PAPI d'intention de l'agglomération riomoise (Puy-de-Dôme) ;
- le projet de PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire (Indre-et-Loire, Maine-et-Loire) ;
- le projet de PAPI d'intention Loire Aval, TRI de Nantes (Loire-Atlantique).

Nous avons également étudié trois projets de SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) sur le territoire de l'île-de-Ré, de l'île Saint-Malo baie du Mont-Saint-Michel et de l'île-des-Moulins.

Concernant le projet d'avenant à l'EPRI, le projet de liste des TRI et les questions importantes dans le cadre du deuxième cycle de la directive Inondations, la DREAL de bassin a rappelé les objectifs de ce deuxième cycle, à savoir :

- finaliser les stratégies locales et les mettre en œuvre ;
- encourager la cohérence du déploiement de la GEMAPI avec la gouvernance issue des SLGRI ;
- réexaminer les documents du premier cycle et les mettre à jour si nécessaire pour tenir compte d'une évolution de l'état des connaissances ou événements nouveaux significatifs.

Le réexamen des différents volets de l'EPRI, au regard des progrès de connaissances acquises au niveau national et de bassin, a conduit à une révision à minima de l'EPRI. Conformément à l'instruction nationale, la mise à jour de l'EPRI est réalisée sous la forme d'un addendum contenant une mise à jour via l'ajout d'événements significatifs postérieurs à 2011 qui ont impacté le bassin avec des événements marquants.

Nous avons retenu les événements suivants :

- les nouveaux événements à l'échelle du bassin, à savoir la submersion marine de janvier 1924 et un complément sur la tempête Xynthia de février 2010 ;
- les nouveaux événements par sous-bassin, à savoir les crues qui se sont déroulées en mai et juin 2016 dans le sous-bassin Loire moyenne et les crues de décembre 2013 et janvier 2014 sur les côtières bretons ;
- les événements marquants antérieurs à 2011 mais non pris en compte ou insuffisamment documentés au premier cycle, à savoir les submersions en 1924 et 1937 et le Lièvre en 1910.

A l'occasion du premier cycle, 22 TRI ont été arrêtés. Les territoires à fort enjeu non retenus au premier cycle (Roanne, Limoges et Poitiers) ont été réexaminés. Après saisie des préfets des départements par le préfet coordonnateur de bassin et concertation des acteurs locaux, Limoges n'est finalement pas retenue car sa population, comprise dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles, est inférieure à 5.000 habitants. L'intégration des onze communes de l'unité urbaine de Poitiers à l'actuel TRI de Châtellerault est en revanche pertinente ainsi que la sélection de Roanne.

Par ailleurs, les élus ont souhaité intégrer les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage au TRI de La Rochelle-Ile-de-Ré.

Au titre des questions importantes auxquelles le PGRI devra répondre sur la période 2022-2027 pour progresser vers les objectifs définis par la stratégie nationale, il a été proposé de retenir la formulation suivante : « Comment accroître la sécurité des populations exposées aux risques d'inondation, réduire le coût des dommages et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique ? »

Les membres de la CIPL ont formulé quelques observations sur ces propositions relatives au deuxième cycle de la directive Inondations. Ils proposent en particulier, lors de la révision du PGRI, d'intégrer les problématiques de ruissèlement et de gestion des eaux pluviales qui sont renforcées par le changement climatique et également les zones d'expansion des crues.

Par ailleurs, la question de la mise en cohérence des scénarios de crues entre ceux des TRI et ceux élaborés lors de la révision des plans de prévention des risques inondations et littoraux a été abordée. Cette mise en cohérence sera effectuée lors de la révision des cartographies des zonages inondables des TRI prévue en 2019.

La liste des TRI concernée a été transmise au préfet en charge des cartographies le 30 novembre 2017. A cette liste s'ajoutera le nouveau TRI de Roanne.

Ensuite, nous avons examiné les trois PAPI qui sont soumis pour avis ce jour au comité de bassin.

Le premier PAPI est celui de l'agglomération riomoise. Le président de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a déposé un projet de PAPI d'intention le 6 mars 2018 pour un montant estimé à 670.000 € HT sur une période de cinq ans (2018-2023). La part financée par l'Etat est de 235.700 €, soit environ 35 % du montant total. Le projet s'inscrit dans la continuité de la stratégie locale du TRI de Clermont-Riom qui a d'ailleurs reçu un avis favorable de la CIPL le 29 septembre 2016.

Le territoire du PAPI comporte neuf communes de l'agglomération riomoise et une de l'agglomération clermontoise sur le périmètre du TRI qui correspond à un total d'environ 51.300 habitants, dont 3.600 sont potentiellement touchés par les crues exceptionnelles à cinétique rapide des affluents de l'Allier.

La commission Inondations a émis un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions à ce projet de PAPI d'intention avec les réserves suivantes à lever avant la signature de la convention :

- l'annexe financière devra être mise à jour compte tenu de la non-éligibilité au fonds Barnier de l'action 3-2 ;
- la convention mentionnera la réalisation d'un bilan à mi-parcours visant à réinterroger avec les services de l'Etat compétents l'intérêt de l'élaboration du PAPI complet au regard des résultats des études de faisabilité et la pertinence du périmètre au regard des nouvelles connaissances acquises.

Il a également été recommandé aux porteurs de projet de consulter le pôle prévision des crues de l'Allier et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des réflexions sur la pose de repères de crues et la réalisation de l'étude sur la pertinence :

- d'équiper le territoire d'un système d'alerte locale ;
- d'organiser l'alerte et la gestion de crise en lien avec les réflexions menées sur la mise en place d'un système d'alerte locale ;
- d'explorer les possibilités d'aménagement permettant de lutter contre des crues d'occurrence supérieures à la trentennale ;
- de réaliser un recensement exhaustif et un diagnostic des ouvrages pouvant avoir un rôle dans la gestion des inondations ;
- d'intégrer une action relative à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat tout en veillant à reprendre l'annexe financière si besoin ;
- de réaliser un exercice de gestion de crise grandeur nature et éventuellement de tester une réserve communale de sécurité civile.

M. le président :

Je vous propose un premier temps de débat.

Mme BRUNY :

A la suite de cette dernière commission Inondations, je m'exprimerais sur le PAPI de l'agglomération riomoise. Si ce PAPI d'intention s'attache à réduire la vulnérabilité des personnes pour les services utiles à la gestion de crise, les entreprises, les ERPS, aucune action de réduction de la vulnérabilité de l'habitat n'est inscrite.

La communauté d'agglomération justifie cette absence par le fait d'un trop grand nombre d'habitations localisées en zone inondable qui induiraient une campagne de réduction de la vulnérabilité de l'habitat à la charge financière trop importante et difficilement supportable pour le maître d'ouvrage.

C'est difficile à entendre quand, par le passé, deux communes de l'agglomération (Riom et Ménéstérol) ont été dramatiquement touchées au cours de crues majeures. Pour rappel, il y a eu six morts en 1794, 28 morts en 1826 et 11 morts en 1835. Les crues y sont très rapides et 1 493 personnes sont impactées par une crue trentennale et 3 375 personnes par une crue centennale.

La DREAL de bassin avait émis cinq réserves, dont celle que le PAPI intégrerait une action relative à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat tout en veillant à reprendre l'annexe financière si besoin. Cette réserve n'a pas été reprise par la commission mais a fait l'objet d'une simple recommandation.

Nous soutenons l'avis initial de la DREAL de bassin. Nous ne sommes donc pas en accord avec ce projet de délibération et nous ne le voterons pas.

On peut d'ailleurs s'interroger également sur ce dossier vis-à-vis du PPRNPI (plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation) approuvé par le préfet le 18 juillet 2016 et qui rend obligatoires les mesures de réduction de la vulnérabilité.

Mme ANTON :

Nous n'allons pas reprendre les échanges qui ont eu lieu lors de la CIPL. Cette réserve sur la vulnérabilité liée à l'habitat a fait polémique. Nous avons finalement choisi de la passer en recommandation plutôt qu'en réserve en suivant justement l'avis de la DREAL. Il y avait effectivement une discordance entre la DREAL de bassin et la DREAL locale. Par contre, nous avons bien alerté les porteurs de projet sur cette recommandation. Nous leur avons demandé de faire en sorte d'avoir des habitats qui soient résilients. Ils sont face à une contrainte en termes de densification. Cependant, cela reste des points d'alerte sur lesquels nous veillerons.

M. le président :

Je vous propose de voter en félicitant les Auvergnats d'avoir obtenu le classement Unesco des Volcans d'Auvergne. Le vote est ouvert.

- *PAPI d'intention de l'agglomération riomoise.*
 - **Adoptée à la majorité (92 avis favorables, 9 avis défavorables, 40 votes blancs).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-09 du 5 juillet 2018.**

Mme ANTON :

Le président de l'EPL a déposé ce PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire le 21 mars 2018 pour un montant estimé à 1.605.667 € HT sur une période de deux ans et demi (2018-2020). La part financée par l'Etat s'élève à 536.667 €, soit environ 33 % du montant total.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la sous-stratégie locale relative au secteur des vals d'Authion et de la Loire du TRI d'Angers-Authion-Saumur approuvée le 18 août 2017.

Le territoire du PAPI compte quarante communes issues des secteurs des vals d'Authion et de la Loire, complétées de trois communes du secteur Maine-Louet (Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire et Saint-Jean-de-la-Croix). 48.000 personnes pourraient être touchées par une crue

exceptionnelle de la Loire et de ses affluents. L'enjeu majeur est la protection par un important système d'endiguement.

Après exposé des services de l'Etat et échanges avec les membres de la CIPL, nous avons émis un avis favorable à l'unanimité à ce PAPI d'intention, avec néanmoins les réserves suivantes à lever avant la signature de la convention.

L'annexe financière devra être corrigée compte tenu des remarques suivantes :

- les actions 7-7, 7-12 et 7-13 relevant de la responsabilité des gestionnaires ne sont pas éligibles au fonds Barnier ;
- l'action 7-17 ne relève pas de la mesure ETDDP et n'est pas finançable à 100 % ; cette action peut en revanche être financée à hauteur de 60 % ;
- le tableau doit être harmonisé sur l'application de la TVA ;
- la convention devra préciser le périmètre du PAPI en listant les communes ;
- une action portant sur la gestion des coupures des infrastructures routières en cas de crise sera ajoutée en identifiant un porteur ;
- l'action d'animation devra présenter les réflexions menées sur la mise en place du dispositif GEMAPI et leur articulation avec l'avancée du PAPI.

Nous avons également recommandé aux porteurs de projet d'actualiser le diagnostic sur le volet des aléas et de préciser l'organisation de surveillance et de prévision des crues entre les collectivités et les services de l'Etat.

Nous avons rappelé que les taux de subventions demandées au titre du fonds Barnier pour les actions validées seront ceux prévus dans les fiches actions, avec la mobilisation des crédits FEDER sur la période 2014-2020 du plan Loire.

Nous avons un vote favorable à l'unanimité de la commission.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Le vote est ouvert.

- *PAPI d'intention des vals d'Authion et de la Loire.*
- **Adoptée à la majorité (116 avis favorables, 19 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-10 du 5 juillet 2018.

Mme ANTON :

Le président de Nantes Métropole a déposé le projet de PAPI d'intention Loire aval le 5 avril 2018. Le montant estimé s'élève à 2.825.000 € TTC sur une période de trois ans (2018-2021). La part financée par l'Etat est de 946.250 €, soit environ 33 % du montant total.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la SLGRI de Nantes qui a reçu un avis favorable de la commission Inondations, plan Loire le 23 février 2018.

Le territoire du PAPI comporte les onze communes du TRI de Nantes correspondant à un total d'environ 458.000 habitants, dont 27.500 sont potentiellement touchés par une crue exceptionnelle de la Loire et de ses affluents.

Nous avons émis un avis favorable à l'unanimité, avec les réserves suivantes à lever avant la signature de la convention :

- que soit retirée de l'enveloppe de financement par le fonds Barnier la subvention demandée pour les fiches actions 1-7 sur les actions de gestion des milieux aquatiques et 5-4 sur le plan de circulation et gestion de crise qui relève de l'axe 3 ;
- que soient justifiées les estimations financières des actions 1-2, 5-6 et 5-7 ;
- que soient précisés les aléas et scénarios de crues considérés pour chacune des actions et notamment sur l'axe 5.

Enfin, il est recommandé :

- de prévoir dans l'action 0-2 sur la gouvernance visant à l'élaboration d'un futur PAPI une réflexion sur l'élargissement du périmètre du PAPI ;
- de préciser les ouvrages et secteurs traités dans les actions 5-3 et 7-1 ;
- d'intégrer une réflexion sur les trois enjeux identifiés dans le diagnostic de la SLGRI le long de la Chézine pour identifier leur niveau de vulnérabilité pour un scénario plus rare ;
- de rappeler que les taux de subventions demandées au titre du fonds Barnier pour les actions validées seront ceux prévus dans les fiches actions, avec mobilisation des crédits FEDER sur la période 2014-2020 du plan Loire.

M. le président :

Je vous propose de passer au vote.

- *PAPI d'intention Loire aval.*
- **Adoptée à la majorité (121 avis favorables, 19 votes blancs).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-11 du 5 juillet 2018.

Mme ANTON :

Vous avez les projets de SLGRI dans le dossier de séance. Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. PÉLICOT :

Avant de commencer ce point de présentation de la coopération internationale, je voudrais lancer un appel à ceux qui sont régulièrement absents. Il ne s'agit pas de houspiller les représentants des collectivités mais j'ai pu noter, pendant les nombreuses années de participation dans le cadre de ce comité de bassin, que les élus locaux malheureusement sont les plus souvent absents. Je demande aux élus locaux d'être présents le maximum possible dans les commissions et au comité de bassin pour faire valoir les intérêts des collectivités et surtout affirmer leur poids. C'est à travers cela que notre bassin sera mieux reconnu à l'échelle de notre territoire.

[Applaudissements]

SÉQUENCE INTERNATIONALE

Point n°7 de l'ordre du jour

M. PÉLICOT :

Je souhaite à nouveau la bienvenue à nos partenaires laotiens :

- M. Phouthavong, vice-ministre qui est l'équivalent de secrétaire d'Etat chez nous ;
- M. Akkharath, directeur général des ressources en eau ;
- M. Inthavong, directeur général de la planification et de la coopération ;
- M. Souvannalad, directeur de l'office provincial du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Je suis très heureux qu'ils puissent participer à notre comité de bassin et qu'ils voient concrètement comment s'exerce la démocratie de l'eau dans un des plus grands bassins hydrographiques français.

Le partenariat avec les autorités laotiennes est engagé depuis maintenant huit ans. Il a commencé en 2011 et porte en particulier sur un bassin pilote, le bassin du Nam Ngum qui est un affluent du Mékong.

Des étapes importantes ont été franchies dans le cadre de ce partenariat, par exemple la formation de cadres techniques du ministère de la Gestion intégrée des ressources en eau, l'élaboration du plan d'action équivalent de notre Sdage et le développement d'un système d'information sur l'eau.

La commission Communication et Actions internationales est régulièrement informée des travaux conjointement menés par les équipes françaises et les équipes laotiennes. Nous sommes heureux de voir que ce partenariat porte ses fruits et puisse être une réelle opportunité, une source d'enrichissement pour nos amis laotiens mais également pour nous-mêmes. Cela nous permet de confronter nos pratiques, nos exercices dans un contexte totalement différent.

Ce sont les experts de l'agence de l'eau et les experts de l'Office international de l'eau qui sont nos opérateurs techniques sur place. Ils assurent l'appui et l'accompagnement techniques. Le modèle français, avec ses comités de bassin et ses agences de l'eau, est aujourd'hui reconnu dans le monde entier. A ma connaissance, plus d'une centaine de pays ont repris ce mode de gestion par bassin hydrographique sur l'ensemble du territoire planétaire.

En plus du Laos, l'agence de l'eau a une coopération en partenariat institutionnel avec cinq secteurs différents : deux en Afrique de l'Ouest, deux en Asie du Sud-est et un au Brésil. Ce partenariat institutionnel est un élément extrêmement important. Il s'associe également à un partenariat pour le financement de projets pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le cadre de la coopération décentralisée.

Tout cela m'amène à vous proposer un bilan général de l'action internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Je vous rappelle que cette action se situe dans la volonté affirmée par la loi Oudin-Santini. Jacques Oudin, ancien membre de notre comité de bassin, a été très actif dans ce domaine. Cette loi légitimait les actions de coopération internationale des agences de l'eau dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite du 1 % des ressources. L'agence de l'eau mène des actions dans ce cadre de convention soumise à l'action du comité de bassin.

Aujourd'hui, les actions internationales de l'agence de l'eau s'inscrivent comme une contribution aux objectifs de développement durable adoptés par les Etats membres des Nations unies en 2016, notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous d'ici 2030.

Je vais maintenant vous présenter ce qui me semble être les résultats les plus importants.

Premier résultat, nous avons atteint en 2018 la limite du 1 % de nos recettes qui témoigne d'une réelle dynamique de la politique dans le cadre du 10^e programme. Pour mémoire, en 2013, nous étions à 0,6 %. Nous sommes maintenant à 1 %. Ce 1 % représente 3,2 M€ pour le 10^e programme. C'est la raison pour laquelle 3,2 M€ avaient été prévus dans les analyses au départ. Nous étions sur une base tout à fait réelle.

Deuxième résultat important, l'engagement des collectivités en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement se fait principalement dans le cadre de la loi Oudin-Santini. En 2016, au niveau national, plus de 23 M€ ont été engagés à travers les actions par ce dispositif. La contribution des agences sur ces 23 M€ a été de 15 M€. C'est une contribution très importante.

Troisième résultat, depuis le démarrage de ces dispositifs en 2005, plus de trois millions de personnes dans les pays en difficulté par rapport à l'accès à l'eau potable et l'assainissement ont bénéficié de ces interventions, interventions principalement concentrées en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Togo). Nous intervenons également au Niger, au Sénégal, au Tchad et un peu au Congo, puis dans des pays proches comme Madagascar. L'Asie du Sud-est est une zone géographique où nous intervenons dans une proportion moindre mais nous aidons toutefois les pays sur des projets importants. L'agence de l'eau Loire-Bretagne est par exemple partenaire financier d'un projet au Laos d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la province de Luang Prabang. Ce projet s'insère dans une coopération entre la région Centre-Val de Loire et la province Luang Prabang.

J'ai fait un bilan rapide de ces actions. Nous avons eu l'occasion, M. le directeur et moi-même, de participer tout récemment à une intervention et à une expertise au Burkina Faso. C'était très intéressant puisque nous avons pu voir que notre action avait soulagé tout un secteur et permis d'alimenter notamment une école et une maternité, ce qui a réduit le taux de mortalité dans cette maternité de l'ordre de 60 %, ce qui est très important par rapport à des actions que nous menons dans ce domaine.

Je tiens à remercier particulièrement les collaborateurs de l'agence, notamment Hervé Gilliard qui est très actif et investi sur cette politique. Je voudrais en profiter également pour féliciter la nouvelle responsable de la communication, Stéphanie Blanquart, qui va intégrer notre commission. C'est l'économiste de l'Agence de l'Eau. Elle a participé à des actions internationales. Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble en 2014 à Vientiane au Laos.

M. le président :

Je m'associe évidemment aux compliments. L'agence de l'eau est une belle maison.

**INTERVENTION DE M. BOUNMY PHOUTTHAVONG
VICE-MINISTRE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAOS**

Point n°8 de l'ordre du jour

M. le président:

M. le vice-ministre, je vous laisse la parole en vous disant le plaisir que nous avons de vous accueillir.

M. PHOUTTHAVONG :

[Intervention en lao – Traduction]

M. le président du comité de bassin Loire-Bretagne, M. le préfet et son représentant, le DREAL de bassin, M. le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, M. le président de la commission Communication et Actions internationales du comité de bassin Loire-Bretagne, mesdames et messieurs, c'est pour moi un grand honneur et un plaisir de participer au comité de bassin Loire-Bretagne et de représenter la délégation laotienne au cours de cette visite d'études.

Comme vous le savez peut-être, le Laos est un pays enclavé, riche en ressources naturelles, y compris en ressources en eau qui ont été divisées en 62 bassins versants. Nous avons mis en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau à différents niveaux au Laos : à l'échelle nationale, à l'échelle des provinces et à l'échelle des villages.

Nos principaux défis dans la gestion des ressources en eau sont liés à la croissance démographique, à l'exode rural, au développement économique rapide, à l'urbanisation croissante ainsi qu'aux changements culturels et technologiques. De plus, le changement climatique dérègle le cycle des saisons et se traduit par des phénomènes extrêmes, par exemple des périodes de crue et de sécheresse plus marquées. C'est un défi pour le Laos et nous devons en tenir compte dans notre politique de gestion de l'eau.

Le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Laos a été créé en 2011. Son département des ressources en eau, par ses mandats, est impliqué dans la gestion des ressources en eau à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les ressources naturelles et l'environnement 2016-2025 et son plan d'action associé, dans lesquels la ressource en eau tient une place primordiale.

Mesdames et messieurs, je vous remercie sincèrement pour le soutien que vous nous apportez pour améliorer notre gouvernance de l'eau à travers le projet pilote de la rivière Nam Ngum. Ce projet nous apporte des méthodes et outils innovants sur la gestion des ressources en eau par bassin versant, notamment avec la mise en place de notre premier système d'information sur l'eau au Laos, LaoWIS. A cette occasion, je voudrais vous remercier de votre engagement dans la coopération et de nous recevoir au cours de cette visite d'études.

Cette visite d'études est très riche pour nous. Elle nous permet de mieux appréhender la réalité de la gestion de l'eau en France et d'en tirer des enseignements utiles à notre politique de l'eau. Nous

espérons vivement poursuivre cette coopération avec la France, et plus particulièrement, avec le bassin Loire-Bretagne. *Khop tchai lai lai*, merci beaucoup.

[Applaudissements]

M. PÉLICOT :

Cela prouve, mes chers amis, que nos actions internationales sont particulièrement intéressantes et importantes. Je voudrais à nouveau remercier la délégation laotienne pour ce déplacement d'une semaine en territoire français où ils ont pu constater directement un certain nombre d'actions majeures. Nous mettrons en place l'année prochaine une délégation qui leur rendra visite en 2019.

M. le président :

Cela fait vraiment très plaisir. Nous ne dirons jamais assez ce que la coopération nous apporte. Non seulement cela permet de mieux se connaître mais aussi de mieux se comprendre. Je suis toujours impressionné par les problématiques que vous décrivez. Ce sont nos problématiques. Vous n'avez peut-être pas de plafond mordant mais vous avez les mêmes sujets (le climat, le dérèglement climatique...). Cela doit nous motiver tous à agir pour développer la coopération décentralisée. Merci pour tout.

[Applaudissements]

La séance est levée à 13h30.

COMITÉ DE BASSIN

Réunion du jeudi 5 juillet 2018
(à 09h30 à Centre de conférences d'Orléans)

LISTE DES PRÉSENTS

Parlementaires et collectivités territoriales

M. ALBERT Philippe
Mme ANTON Stéphanie
Mme AUCONIE Sophie
Mme BARREAU Cécile
M. BOCK François
M. BOIGARD Fabrice
M. BOISNEAU Jean-Paul
M. BONNET Maurice
M. BURLLOT Thierry
M. CAUDAL Claude
M. COUTURIER Christian
M. COUTURIER Jacques
M. DAMIENS Jean-Bernard
M. FAUVEL Auguste
M. FAVREAU Gilbert
M. FERRAND Emmanuel
M. FRECHET Daniel
Mme GALLIEN Cécile
M. GANDRIEAU James
M. GÉRAULT Laurent
M. GIBEY Jean-Marc
M. GRIMPRET Christian
M. GROSJEAN Francis
Mme JODAR Christiane
Mme LE GARFF TRUHAUD Francette
Mme LE QUER Marie-Christine
M. LECHAUVE Michel
M. LEDEUX Jean-Louis
M. LOSTANLEN Georges
M. LUCAUD Laurent
M. MARCELLOT René
M. MICHEL Louis
Mme MICHENOT Solène
M. ORVAIN Jérôme
M. PÉLICOT Joël
M. POINTEREAU Rémy
M. RAMBAUD Eric
M. REZÉ Jean-Pierre
M. ROBERT Jean-François
M. ROME Francis
Mme ROUSSET Nathalie
M. THOMAZO Roger
MME YVARD Séverine

Usagers

M. BELLIARD Jean-Luc
M. BLAISE Dominique
M. BOISNEAU Philippe
M. BRUGIERE Marc
Mme BRUNY Régine
M. BUIN Pierre
M. DE BEAUMESNIL Michel
M. DE BOYSSON Xavier
M. DE DREUZY Philippe
M. DE LESPINAY Josselin
M. DENIS Bernard
M. DORON Jean-Paul
M. DREVET Vincent
M. DURAND Dominique
M. FAUCONNIER Jean-Michel
M. GANGNERON Etienne
M. GAULANDEAU Claude
M. GOUPY Bernard
M. GUILLAUME Pierre
M. HANGARD Grégory
Mme HERILIER Marie-Jeanne
M. HUET Gilles
Mme LE FAOU Lénaïck
M. LEGRET Denis
Mme LOUBIERE Delphine
M. MOELO Jean-Yves
Mme MEZIERE-FORTIN Marie
M. NOYAU Philippe
M. PELLERIN François-Marie
M. PENAUD Jean
M. PIERSON Jean-Paul
Mme PINEL Clarisse
M. PIRIOU Jean-Yves
M. ROUSSEAU Bernard
M. SAQUET Christian
Mme SCHAEPELYNCK Catherine
M. SOUBOUROU Christian
M. VALETTE Jean-Guy
M. VENDROT Michel
M. VIGIER André

Etat et établissements publics

M. JALLIFFIER Pierre (représentant Mme BERTRAND Julie)
M. BERTRAND Patrick (représentant également M. BOILEAU Fabien)
Mme LETESSIER Laurence (représentant Mme BONNEVILLE Annick)
Mme MORAGUEZ Françoise (représentant Mme BOUYGARD Anne)
M. ROYER Vincent (représentant Mme CASTELNOT Chantal)
M. CHASSANDE Christophe
Mme DEVAUX-ROS Claire (représentant Mme CHATELAIS Edith)
M. DUCOS Yves
M. FALCONE Jean-Marc
M. FERREIRA Patrick
M. GAILLET Jean-Roch
M. HERVOUET Gwendal (représentant Mme GAUTHIER Odile)
M. DONDASSÉ Dieudonné (représentant Mme HIRTZIG Sylvie)

M. OLIVO Ronan (représentant M. LEIBREICH Johann)
M. SEAC'H Patrick (représentant M. NAVEZ Marc)
M. Dominique BARTHELEMY (représentant Mme NOARS Françoise)
M. ROY Stéphane (représentant TOULHOAT Pierre)

Assistants de droit

Mme CLERMONT-BROUILLET Florence
M. GUTTON Martin

Autres participants

M. ARRONDEAU Jean-Pierre
M. AUCLERC Philippe
M. BERTHUIT Etienne
Mme BOUTHEZOUP Estelle
M. BRACQUEMONT Thierry
M. CHAPLAIS Samuel
M. CHAUVIERE Romain
M. EUDE Jean-Claude
Mme GARDE Coline
M. HEUDES Alain
M. LEMARIE Patrick
M. LEVY Jean-Marc
M. LORIOT Stéphane
M. MALBO Gérard
Mme MANTEZ Doriane
M. MEYER Nicolas
Mme MOUREM Christelle
M. PROSPER Julien
Mme PROY Dominique
Mme RAFFARD Catherine
M. RAVOIRE O.
Mme RENOUX Nathalie
Mme RIGODANZO Amélie
Mme RIST Stéphanie
Mme RIVET Michèle
Mme ROUSSEAU Marie-Laure
M. THEVARD

Délégation laotienne

M. AKKHARATH Inthavy
Mme GUITTARD
M. INTHAVONG Saynakhone
M. PHOUTTHAVONG Bounmy
M. SOUVANNALAD